BnF Gallica

Considérations sur les enfants trouvés dans les principaux états de l'Europe : mémoire lu à l'Académie royale des [...]

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

BnF Gallica

Benoiston de Châteauneuf, Louis-François (1776-1856). Auteur du texte. Considérations sur les enfants trouvés dans les principaux états de l'Europe : mémoire lu à l'Académie royale des sciences, dans la séance du 11 août 1823 / par M. Benoiston de Chateauneuf. 1824.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisation.commerciale@bnf.fr.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Y 66987

CONSIDÉRATIONS

SUR LES

ENFANS TROUVÉS.

IMPRIMERIE DE GUIRAUDET.

CONSIDÉRATIONS

SUR LES

ENFANS TROUVÉS

DANS LES PRINCIPAUX ÉTATS DE L'EUROPE.

PAR M. BENOISTON DE CHATEAUNEUF.

(MÉMOIRE LU A L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES,
DANS SA SÉANCE DU 11 AOUT 1823.)

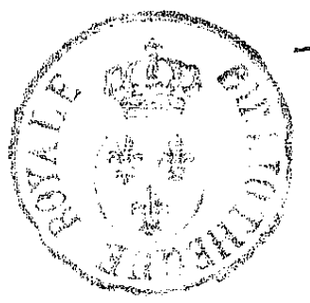

A PARIS,

CHEZ L'AUTEUR, RUE SAINT-DOMINIQUE-D'ENFER, N° 20;
ET CHEZ MARTINET, LIBRAIRE,
RUE DU COQ-SAINT-HONORÉ, N° 15.

1824.

RAPPORT

FAIT A L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES,

PAR MM. DUMÉRIL ET COQUEBERT-MONBRET, COMMISSAIRES,

Sur un Mémoire ayant pour titre :

CONSIDÉRATIONS SUR LES ENFANS TROUVÉS DANS LES DIFFÉRENS ÉTATS DE L'EUROPE.

(Lu dans la séance du 29 décembre 1825.)

UN Mémoire sur les enfans trouvés, destiné à faire partie d'un travail qui doit s'étendre à l'état de ces enfans dans les principales villes de l'Europe, a été présenté à l'Académie par M. *Benoiston de Chateauneuf*. Nous avons été nommés, M. Duméril et moi, pour en rendre compte. Notre rapport n'a pas été fait aussitôt que nous l'aurions désiré, parce que, pour lui donner plus d'étendue, nous avons cru devoir réunir divers renseignemens qu'il a été difficile d'obtenir. Nous voulions surtout avoir connaissance de tous les résumés des comptes moraux des hospices que l'administration de ces établissemens publie chaque année depuis 1815; et, chose qu'on aura peine à croire, la collection de ces résumés ne s'est trouvée complète dans aucune des bibliothèques publiques auxquelles nous nous sommes adressés. Parvenus enfin à la réunir, nous ferons usage dans ce rapport des renseignemens qu'elle nous fournira, concurremment avec ceux que

M. de Chateauneuf s'est procurés de son côté et dont il a fait usage dans son Mémoire.

Il a consacré le commencement de ce travail à la partie historique de son sujet; en remontant plus haut qu'il ne l'a fait, nous trouvons, à l'époque de l'établissement du christianisme dans l'empire romain, les premières traces de dispositions législatives ayant pour objet les enfans abandonnés. Avant cette époque, l'autorité paternelle ne connaissait aucunes bornes. A la naissance d'un enfant, on soumettait au père la question de savoir s'il voulait élever l'enfant, ce qui s'apellait *tollere*, ou s'il préférait le faire exposer. C'est ce que l'on prouve par une multitude de passages des anciens auteurs, particulièrement de Plaute et de Térence. Sur ce point l'usage des Romains était conforme à celui des Grecs. Un enfant exposé était censé appartenir à celui qui l'avait recueilli et lui avait conservé la vie, du moins tant que le père naturel ne le réclamait point: car alors l'enfant lui était remis, soit à la charge, dans quelque cas, de rembourser la dépense faite pour l'enfant, soit même le plus souvent sans cette condition. Il est facile d'imaginer combien de personnes étaient détournées par-là de prendre soin des enfans exposés. Aussi le premier pas vers un meilleur ordre de choses fut une constitution de l'an 331 de l'ère chrétienne, par laquelle Constantin décida que quiconque a recueilli et élevé un enfant abandonné par ses parens a droit de le garder soit comme personne libre, soit comme esclave, sans que les parens puissent le réclamer. La même disposition fut appliquée par Honorius et Théodose aux maîtres qui avaient fait exposer les enfans de leurs esclaves, et la constitution de ces empereurs est conçue dans des termes qui attestent l'adoucissement que la religion chrétienne avait déjà apporté dans les mœurs publiques. Les voici :

Nullam, dominis vel patronis, repetendi aditum relinquimus, si expositosq uodam modo ad mortem volun-

tas, misericordiæ amica, collegerit : nec enim dicere suum poterit quem pereuntem contempsit.

D'un autre côté Constantin avait cherché à prévenir l'abandon des enfans en ordonnant à ses représentans en Italie et en Afrique de donner des secours, même de son trésor particulier, aux parens que l'indigence mettrait hors d'état de nourrir et d'habiller leurs enfans, en donnant pour motifs *quod abhorreat nostris moribus ut quemquam fame confici vel ad indignum facinus prorumpere concedatur.* L'empereur ajoute que ces secours doivent être prompts, attendu que, est-il dit dans sa Constitution, *educatio nascentis infantiæ moras ferre non potest.* Valentinien, Valens et Gratien, firent un pas de plus. Ils déclarèrent que quiconque exposerait ses enfans serait punissable : *unusquisque sobolem suam nutriat ; quod si exponendam putaverit, animadversioni quæ constituta est, subjacebit.* Peu à peu l'exposition des enfans fut assimilée à l'infanticide, et l'on trouve dès la fin du deuxième siècle cette sentence énoncée par un jurisconsulte : *Necare videtur, non tantum is qui partum perfocat, sed is qui alimonia denegat, et is qui publicis locis exposuit.*

Enfin Justinien abolit entièrement la servitude qui jusque alors avait pesé sur les enfans abandonnés. Voici les termes de cette constitution remarquable : « *Sancimus* « *nemini licere puerum (expositum) in suum domi-* « *nium vindicare, sive nomine dominii, sive ascriptitiæ* « *sive colonariæ conditionis. Sed hi qui ab ejus modi* « *hominibus educati sunt liberi et ingenui appareant,* « *nullâ maculâ servitutis imbuti.* » A quoi le même empereur ajoute, dans ses novelles 54, chap. 2 : *Etiamsi certam quamdam probationem petitor habeat, quâ ostendat ejus modi personam ad suum pertinere dominium.*

C'est en l'an 530 de l'ère chrétienne qu'a été rendue cette loi qui fait époque dans les fastes de l'humanité et que la plupart des historiens ont à peine remarquée.

Toutefois le législateur ne pouvait se dissimuler qu'en affranchissant tous les enfans exposés il augmentait peut-être les chances de leur abandon total, puisque ceux qui ne les recueillaient que dans des vues d'intérêt, et pour s'en faire, dans la suite, des esclaves, pourraient être détournés de prendre ce soin. Il est donc à croire qu'il se proposait d'ajouter au bienfait de la liberté celui de l'éducation, soit aux frais du trésor public, ou à ceux des communautés d'habitans, et qu'il en fut empêché par les longues guerres qui eurent lieu sous son règne.

Quoi qu'il en soit, il faut traverser plusieurs siècles pour voir jeter les premiers fondemens d'une constitution aussi salutaire.

Le premier exemple paraît en avoir été donné par la France en 1204. Guido, fils de Guillaume, comte de Montpellier, donna une grande partie de ses biens pour la fondation d'un hôpital, et celle d'un ordre dit *du Saint-Esprit*, destiné à le desservir. Il fut appelé ensuite à Rome par le pape Innocent III, pour prendre soin, comme grand-maître de cet ordre, d'une maison du même genre, nommée *Santa-Maria in Sassia*. Il paraît du moins que l'hôpital de Montpellier recueillit dès lors les enfans trouvés, et même, suivant quelques uns, dès l'année 1180. L'histoire rapporte que le pape Innocent III, ayant appris que des pêcheurs avaient retiré du Tibre les corps de plusieurs enfans nouveau-nés, consacra sur-le-champ, dans cet hospice du Saint-Esprit, qu'il faisait alors réparer et agrandir, un local pour recevoir 600 enfans trouvés, local qui prit le nom de *Conservatoire de la Ruota*, parce qu'il y avait une roue ou tour pour y déposer ces enfans. Ce pape régna de 1198 à 1216.

Il s'écoula un siècle et demi entre cette fondation et celle qui fut faite à Florence du magnifique hôpital dit des Innocens.

Nous étions bien moins avancés en France qu'en Italie,

si l'on en juge par des lettres patentes du roi Charles VII, en 1445, où il est dit « que l'hôpital du Saint-Esprit à Paris, « fondé vers l'an 1362, ne doit servir qu'à recevoir les or- « phelins nés en légitime mariage, et que, quant aux « enfans trouvés et inconnus, on doit continuer seule- « ment de quêter *en certain lit étant à l'entrée de l'église* « *cathédrale de Paris*, de crier publiquement aux pas- « sans par-devant le lieu où sont ces enfans : *Faites bien* « *à ces pauvres enfans trouvés*, et d'employer les au- « mônes provenant de ces quêtes à gouverner et nourrir « ces enfans. » Le roi ajoute que, si l'on obligeait l'hôpital du Saint-Esprit à recevoir les enfans trouvés, concurrem- ment avec les orphelins, il y aurait une très-grande quan- tité des premiers, parce que *moult de gens feraient moins de difficultés de eux abandonner à pécher, quand ils verraient que tels enfans bâtards seraient nourris et qu'ils n'en auraient pas la charge première ni sollicitude.*

Cependant, comme ces aumônes étaient probablement insuffisantes, on imagina d'imposer aux seigneurs hauts-justiciers l'obligation de faire nourrir et d'élever les enfans exposés dans le ressort de leur justice. C'est ce que fit le parlement de Paris, par différens arrêts dont le plus an- cien paraît être celui du 13 août 1552. D'un autre côté, l'exposition des enfans avait été mise au nombre des cri- mes contre lesquels la justice sévissait ; et en effet la chance de salut, pour ces innocentes victimes, était si faible, qu'il y avait peu de différence, quant à la crimina- lité, entre l'exposition et l'infanticide. Cependant la sévé- rité même de la loi empêcha qu'elle ne fût exécutée. Il était à craindre en effet de confondre un abandon produit par l'excès de la misère, avec un abandon calculé, et qu'en voulant protéger les enfans, on ne les livrât à une mort certaine. Il paraît que dès le seizième siècle un hôpital de Lyon recevait des enfans trouvés ; mais à Paris on ne commença que vers 1638 à s'occuper efficacement de ces infortunés.

Ce fut d'abord une veuve, dont le nom ne nous a pas été transmis, qui, à l'aide de deux servantes, prenait soin de ceux que la police lui envoyait; mais les moyens dont elle pouvait disposer étaient si faibles, et son habitation dans la cité de Saint-Landry si étroite, qu'elle était obligée, dit-on, de tirer au sort parmi les enfans qui lui étaient adressés, de sorte que ceux-là seuls étaient conservés en faveur desquels le sort se déclarait. Les autres étaient exposés de nouveau, à moins qu'il ne se trouvât quelque personne charitable qui voulût s'en charger. Un tel état de choses ne pouvait durer. Un héros de la religion et de l'humanité, l'illustre Vincent-de-Paule, qui, dès l'année 1633, avait posé les fondemens de l'admirable congrégation des sœurs de la charité, à l'aide de Mme Legras, nièce du garde des sceaux Marillac, mit encore à profit, pour l'intérêt des enfans trouvés, le zèle ardent de cette dame. Une douzaine de ces enfans fut recueillie dans une maison du faubourg Saint-Victor, où les filles de la charité et Mme Legras leur supérieure en prirent soin. Pour étendre ce premier bienfait, Saint-Vincent-de-Paule assembla les dames charitables, qui ont toujours été en grand nombre à Paris. Après leur avoir exposé la déplorable situation et le nombre de ces malheureux enfans : « Mesdames, leur dit-il, vous servez de mères à ces infortunés; mais dans ce moment je vous considère aussi comme leurs juges. Les abandonner, c'est les condamner à la mort. Pouvez-vous vous y résoudre? » D'abondantes aumônes furent le fruit de cette touchante et naïve éloquence.

Louis XIII y joignit, en 1642, quelques secours du gouvernement (une rente de 4,000 fr. d'alors sur le domaine de Gonesse.) On sera bien aise de trouver ici le préambule des lettres patentes relatives à ce don. « Louis, etc. « Ayant été informé, par des personnes de grande piété, « que le peu de soin qui a été apporté jusqu'à présent à « la nourriture et entretennement des enfans trouvés ex- « posés dans notre bonne ville et faubourgs de Paris, a

« été non seulement cause que, depuis plusieurs années, « il serait presque impossible d'en trouver un bien petit « nombre qui ait été garanti de la mort, mais encore que « l'on a su qu'il en avait été vendu pour être supposés et « servir à d'autres mauvais effets, ce qui aurait porté plu- « sieurs dames officières de l'hôpital de la Charité, de « l'Hôtel-Dieu, de prendre soin de ces enfans, et y au- « raient travaillé avec tant de zèle et de charitable affec- « tion, qu'il s'en élève à présent un grand nombre; et « voulant autant qu'il nous est possible, en l'état présent « de nos affaires (la France soutenait alors la guerre en « Allemagne, dans les Pays-Bas et en Catalogne, et l'on « venait de découvrir la conspiration de Cinq-Mars), nous « avons délaissé auxdits enfans trouvés, etc. »

Un si bel exemple fut suivi, en 1644, par la veuve de Louis XIII, Anne d'Autriche, devenue régente du royaume. Elle dit, dans ses lettres patentes, en parlant au nom de son fils Louis XIV, « qu'imitant la piété et la charité du feu Roi, qui sont vertus vraiment royales, il ajoute à ce premier don, autre don annuel de 8,000 fr., en observant que, grâce aux secours donnés jusque alors, et aux aumônes des particuliers, la plus grande partie des enfans trouvés ont été depuis élevés, et qu'il y en avait alors plus de 400 vivans ».

Cependant la maison du faubourg Saint-Victor ne suffisait plus: on obtint du Roi le château de Bicêtre; mais il fut abandonné bientôt après sous prétexte que l'air y était trop vif pour les enfans, et on les transféra au faubourg Saint-Lazare. Puis on s'avisa de mettre les enfans trouvés au centre de la Cité, près du Parvis Notre-Dame, dans une maison achetée en 1672, et qu'on nommait alors *la Marguerite*. Il est au moins douteux que l'air de cette partie de la ville fût plus convenable pour les enfans; mais on l'avait choisie probablement à cause de sa posi-

tion centrale, pour y établir ce qu'on nommait *la Couche*, c'est-à-dire le bureau pour la réception des enfans nouveau-nés, et deux ans après on en acheta une seconde au faubourg Saint-Antoine, pour les enfans plus avancés en âge. Cependant, jusqu'en 1670, l'établissement des enfans trouvés n'avait point été revêtu de lettres patentes. Ce fut cette année que Louis XIV, par édit du mois de juin, le déclara un des hôpitaux de Paris, et l'autorisa à agir en cette qualité. Nous extrairons quelques passages de cet édit; en voici le préambule: « Comme il n'y a point de « devoir plus naturel, ni plus conforme à la charité chré- « tienne, que d'avoir soin des pauvres enfans exposés, « que leur faiblesse et leur infortune rendent également « dignes de compassion...; Considérant (aussi) combien « leur conservation est avantageuse, puisque les uns peu- « vent devenir soldats, les autres ouvriers ou habitans des « colonies, etc. » L'édit porte ensuite que la dotation royale de cet établissement n'est que de 12,000 fr., tandis que la dépense s'élève à plus de 40,000 fr., sans qu'il y ait d'autres fonds pour subvenir à cet excédant que les aumônes de plusieurs dames pieuses, les charités desquelles, excitées par le feu sieur *Vincent*, ont contribué de notables sommes et de leurs soins et peines à la nourriture et éducation de ces enfans. Le Roi exhorte ensuite ces dames charitables à continuer leur zèle et leurs soins, et par l'art. 6 du règlement, il dit que « des dames seront choisies parmi celles de la Charité pour prendre part à l'administration de cet hôpital, diriger les sœurs de la Charité, passer les marchés relatifs à l'habillement de ces enfans ». Ici nous ne pouvons nous empêcher de faire une réflexion : c'est que, quand on considère la part honorable que les dames de la capitale avaient eue à l'établissement de cet hôpital, et l'utilité dont Louis XIV, ce grand administrateur, avait reconnu qu'elles pourraient lui être encore par leur surveillance, on a lieu de s'étonner qu'au-

cune part ne leur ait été conservée dans une administration à laquelle elles seraient si propres.

Lorsqu'on sut dans les provinces qu'il y avait à Paris un hôpital où les enfans abandonnés étaient reçus sans aucune formalité, on envoya de toutes parts à cette maison. Les seigneurs hauts-justiciers le faisaient eux-mêmes pour se décharger de l'obligation qui leur était imposée de prendre soin des enfans exposés dans leurs terres, et les hospices des villes de provinces pour être soulagés d'autant.

Ces abus parvinrent à un tel point que l'autorité se vit obligée d'y pourvoir en défendant à plusieurs reprises aux voituriers, et même sous des peines graves, mais toujours sans effet, d'amener à Paris des enfans inconnus. C'est sans doute en partie à cette cause, en partie à l'augmentation de la population à Paris et dans ses environs, qu'on doit attribuer l'accroissement rapide du nombre des enfans trouvés, sans qu'il soit nécessaire de croire à une dépravation croissante qu'heureusement rien ne démontre. N'est-il pas juste aussi, pour justifier la population domiciliée à Paris, aux yeux du reste de la France et de l'Europe, de faire observer quelle est la multitude de célibataires des deux sexes qui y affluent de toutes parts, soit pour se mettre en service, soit comme militaires en garnison, comme ouvriers, comme commissionnaires, soit attirés par les moyens d'existence dans les arts et métiers, etc. C'est ce qu'il est bon de ne pas perdre de vue, lorsqu'on veut comparer le nombre des enfans trouvés assistés par l'hôpital de Paris, avec celui des enfans de la même classe dans tout le royaume. Pour ajouter quelque chose aux détails intéressans donnés par M. de Chateauneuf, dans son Mémoire, nous avons extrait de nos notes ce qui concerne la proportion des enfans naturels avec le nombre total des naissances en 1817 et 1818, dans les quinze départemens suivans, dont les uns sont frontières, ou maritimes, ou manufacturiers, ou l'un ou l'autre, et dont

les autres sont placés dans l'intérieur, et sans aucune industrie remarquable, savoir :

Nord.	Indre-et-Loire.	Bouches-du-Rhône.
Pas-de-Calais.	Loiret.	Rhône.
Seine-Inférieure.	Haute-Vienne.	Isère.
Ille-et-Vilaine.	Vienne.	Bas-Rhin.
Loire-Inférieure.	Gironde.	Moselle.

Nous avons trouvé que, sur 455,268 naissances, il y en a eu dans ces quinze départemens 37,036 d'illégitimes, ce qui fait 1 sur 11 1/2 environ. Puis, en prenant d'abord ces départemens chacun à part, et en groupant ensuite ceux qui offrent des rapports à peu près semblables, nous avons trouvé qu'il y avait un huitième environ de naissances illégitimes dans les départemens du Rhône, de la Seine-Inférieure et du Nord réunis (15,443 sur 124,224);

Un dixième dans les départemens simplement maritimes sans être en même temps manufacturiers, tels que ceux de la Gironde, des Bouches-du-Rhône et de la Loire-Inférieure (7,185 sur 71,079);

Un quatorzième seulement dans les départemens de la Moselle et du Bas-Rhin, où il y a cependant de grandes garnisons;

Dans l'Isère, 1 à 15 1/10.

Enfin, en réunissant la Haute-Vienne, la Vienne, l'Indre-et-Loire, l'Ille-et-Vilaine, nous avons trouvé la proportion de 1 à 27 1/3. Dans ce dernier département pris séparément, la proportion ne serait que de 1 sur 53 (609 sur 32,162), si toutefois il n'y avait point d'erreurs dans les données. On rapporte ici ce relevé, quelque imparfait qu'il puisse être, pour donner le désir de le vérifier et de le compléter, parce qu'il offre l'idée d'une manière particulière d'envisager la statistique.

A Paris le total des naissances, dans la ville seulement, sans le reste du département, a été, dans les trois années

1819, 1820 et 1821, suivant les excellens tableaux donnés par M. le comte de Chabrol, de 78,366, sur quoi on trouve que 26,693 étaient nés hors du mariage, mais en y comprenant les enfans trouvés apportés du dehors et ceux qui naissent des femmes non mariées, lesquelles viennent d'ailleurs faire leurs couches à Paris, soit chez des sages-femmes, soit à l'hospice de la Maternité. Dans les arrondissemens ruraux mêmes, la proportion des enfans naturels est de 1 sur 10.

En général, et surtout dans une ville comme Paris, pour connaître ce que chaque mariage donne d'enfans, terme moyen, on se tromperait fort si l'on se contentait de diviser le nombre des naissances annuelles par celui des mariages qui se font annuellement. On doit avoir l'attention de soustraire d'abord le nombre des enfans nés hors du mariage. En effet, si l'on néglige de faire cette soustraction, il paraîtra que chaque mariage donne 4 enfans 21/100; au lieu que, après l'avoir faite, il ne reste que 2 enfans 57/100 par chaque mariage. Cette distinction nous paraît avoir été négligée par quelques auteurs. Seulement il conviendrait de tenir compte, au nombre des enfans légitimes, de ceux qui, après avoir été enregistrés comme naturels, ont été reconnus ensuite.

Nous avons dit plus haut que le nombre des enfans trouvés, apportés du dehors à l'hospice de Paris, était déjà très-considérable vers la moitié du siècle dernier. Suivant un rapport de l'année 1772, sur 56,800 enfans reçus à cet hôpital pendant neuf ans, de 1764 à 1772, 16,200 provenaient des provinces éloignées, ce qui approche du tiers du total.

Aussi, lorsque M. de Chateauneuf dit que, sur ces 4 à 5,000 enfans trouvés, apportés, année commune, à l'hôpital de Paris, il y en a 5 à 600 qui viennent des provinces, il y a lieu de croire qu'il a été trompé par une évaluation erronée, quoique puisée dans des documens officiels.

Car si, en 1772, le tiers à peu près des enfans provenait des provinces, est-il croyable qu'il n'en vienne qu'un huitième à présent des départemens, lorsque les moyens de transport sont plus fréquens, plus rapides et beaucoup moins chers. Ce qu'on peut conclure de là, c'est que probablement l'administration manque de moyens de s'assurer si les enfans proviennent de Paris même ou du dehors. Il est probable que ceux des départemens sont plutôt en dessus qu'au-dessous du tiers du total.

En continuant à analyser le Mémoire de M. de Chateauneuf, nous arrivons à la comparaison qu'il fait de la mortalité des enfans recueillis par la charité publique avec celle des enfans élevés par leurs parens, ou même envoyés par ceux-ci en nourrice. Cette comparaison le conduit à cette conclusion déplorable, que l'abandon des enfans par leurs mères est à lui seul une cause de mort plus destructive que les deux plus cruels fléaux qui puissent décimer le genre humain, la guerre et la peste.

Désespéré, dit-il, d'une si horrible ruine, le Conseil des hospices a fait tous ses efforts pour la diminuer au moins, s'il était dans l'impossibilité de l'empêcher entièrement.

Il entre dans le détail des améliorations que l'établissement a reçus depuis quatre ans.

La maladie connue sous le nom de *muguet* a disparu et ne se montre plus que rarement. Celle qu'on nomme *induration* commence à céder aux bains de vapeur, auxquels on se proposait dernièrement d'ajouter, pour en seconder les bons effets, un appareil de bains de sable.

Les autres maladies encore prédominantes sont *l'ictère*, la *gastéro-antérite* et l'*opthalmie*. Cette dernière paraît même être contagieuse, ce qui a porté l'administration à placer les enfans qui en sont atteints dans une salle particulière où tout est de couleur verte.

Le nombre des nourrices sédentaires, ce puissant moyen de conservation, surtout pour les premiers jours de l'exi-

stence des enfans, a été augmentée. On a substitué peu à peu des lits en fer aux couchettes en bois, où le sommeil, qui est si nécessaire aux enfans, était troublé par des insectes incommodes. Le transport des enfans qu'on envoie en nourrice, au lieu de se faire dans des charettes cahotantes et encombrées, se fait maintenant dans des voitures à ressort, et où les enfans sont dans des lits suspendus. Cette précaution était d'autant plus nécessaire que les nourrices qui se chargent des enfans trouvés sont en général celles qui viennent des cantons éloignés de la capitale. Les administrateurs des hospices, chargés de l'établissement nommé *Direction des Nourrices*, où les bourgeois de Paris trouvent des nourrices pour leurs enfans, et qui en contient environ 5,000, année commune, ont affecté au service de cette direction les lieux situés dans un rayon de trente lieues autour de la capitale. Vingt-cinq préposés, un pour chaque arrondissement, remplacent les anciens meneurs dont on avait eu souvent à se plaindre, et sont chargés d'acquitter exactement le salaire des nourrices, et de les surveiller, de concert avec des médecins choisis sur les lieux.

Le conseil général des hospices a aussi augmenté le salaire des nourrices, et l'a porté à 8 francs pour le premier mois. Il a de plus alloué 20 francs de récompense à celles dont le nourrisson parviendrait à l'âge de quinze mois.

Par délibération du 2 mai 1775, une gratification de 2 fr. avait été allouée aux nourrices pendant les mois de juillet, août, décembre, janvier et février, l'expérience ayant fait reconnaître que l'époque de la moisson, et la saison rigoureuse de l'hiver, étaient le temps où il est le plus difficile de déterminer ces femmes à quitter leur domicile pour venir à Paris.

Un rapport général sur l'état des enfans a été fait par les médecins : il en est résulté que, sur 12,333 enfans existans à la campagne, 11,234 jouissaient d'une bonne santé, 11,488

avaient des lits particuliers, et il n'y en avait que 142 mal soignés. On apprit encore, par cette inspection, quels étaient les départemens les plus favorables à la conservation des enfans. Elle a fait voir que c'étaient ceux des provinces de Bourgogne, de Normandie et de Nivernois; qu'au contraire ceux de la *Picardie* leur étaient le plus défavorables, surtout lorsqu'ils y étaient placés chez des fileurs et des tisserands.

Parmi les nourrices, au nombre de 9,727, 6,000 étaient propriétaires de la maison qu'elles habitaient, et 6,274 avaient une vache ou une chèvre. Ces détails, que nous sommes forcés d'abréger, sont fort utiles pour connaître les degrés d'aisance dont jouissent les habitans des divers départemens.

Malgré tout le zèle des administrateurs, tout ce qu'ils ont pu obtenir, c'est de réduire la mortalité de la première année à un quart environ dans l'hospice et à la moitié à la campagne : ainsi, sur 21,626 enfans venus à l'hospice dans les quatre années de 1818 à 1821, il en mourut, avant l'envoi à la campagne, 5,488; et sur 14,224 envoyés en nourrice pendant les mêmes années, 4,727 succombèrent avant l'âge d'un an.

Pour se faire une idée plus exacte de cette mortalité, on peut se la représenter, d'après les données, de la manière suivante. Sur 1,000 enfans reçus à l'hospice, la mortalité qui s'exerce dans les premiers jours, dans l'intérieur de la maison, en enlève 251. Sur les 749 restans, la mort en moissonne encore 235, soit dans le transport en nourrice, soit jusqu'à ce qu'ils aient achevé la première année de leur existence. Ainsi, sur 1,000 enfans, il n'en reste à la fin de cette première année que 514. Quant à la mortalité des années suivantes, on peut s'en faire une idée d'après un état que donne le compte moral de 1821, du nombre d'enfans existans simultanément à la campagne, et dont le total était de 12,745. Ce nombre était, pour

ceux de moins de un an.	2,265.
De 1 an à 2	1,603.
De 2 — à 3	1,302.
De 3 — à 4	925.
De 4 — à 5	880.
De 5 — à 6	766.
De 6 — à 7	634.
Total des enfans de 1 an à 7	6,112.
De 7 — à 10	1,640.
De 10 — à 12.	1,691.
Total des enfans de 7 — à 12.	3,331.

On est disposé à croire que les vices de plusieurs parens influent sur cette effroyable mortalité ; cependant la proportion des enfans qu'on traitait, à l'hospice, de la *syphilis* apportée en naissant, n'était que de 1 sur 17.

Nous observerons à ce sujet que la débauche produit peu d'enfans, et que, parmi ceux qui sont venus à l'hospice, il n'y a peut-être pas moins d'enfans provenans des nœuds légitimes que des fruits de l'inconduite ; comme aussi, d'un autre côté, le nombre des enfans trouvés est fort inférieur à celui des enfans naturels, l'année moyenne des premiers dans les trois dernières années ayant été de près de 9,000 (8,988), tandis que l'année moyenne des enfans reçus à l'hospice pendant le même temps n'a été que de 3,655 : d'où il résulte que, sur 10 enfans naturels portés aux registres de l'état civil, 4 seulement avaient été abandonnés par leurs parens.

Sur les 5,057 enfans déposés à l'hospice en 1819, 94 n'étaient pas nouveau-nés : ainsi ils avaient vécu jusque alors chez leurs parens. 397 des nouveau-nés étaient indiqués comme enfans légitimes ; mais ce qui nous paraît prouver ce qu'on vient de dire, c'est que le nombre des enfans apportés à l'hospice est beaucoup plus grand en

hiver qu'en été, et dans les années de disette que dans celles d'abondance. Nous voyons dans un tableau joint au rapport de l'an XI (1803) que les trois mois d'hiver ont excédé la moitié du total, et que le mois qu'on appelait alors *pluviôse* en a donné à lui seul plus du quart. Il n'y a pas une disproportion semblable dans le nombre mensuel des naissances en général, et si elle a lieu pour les enfans trouvés, c'est probablement, ajoute l'auteur du rapport de 1803, parce que vers la fin de l'hiver les pauvres ménages ont épuisé la majeure partie de leurs ressources, et qu'à la fin de l'été ils se trouvent, proportion gardée, dans une espèce d'aisance résultant du travail de la belle saison. "

Une chose frappante, c'est que la destruction des garçons dans les premières années de leur existence est de beaucoup plus forte que celle des filles. Par exemple, il a été reçu dans l'hospice en 1820, 1821, 1822, 15,741 enfans trouvés, dont 7,924 garçons et 7,817 filles. Sur ce nombre total d'enfans il en est mort 3,988, et cette mortalité a frappé sur 2,238 garçons et sur 1,750 filles : ce qui fait 275 sur 1000 des premiers, et 211 sur 1000 des secondes, proportion qui n'est pas fort éloignée de celle des nombres 4 et 3.

En conséquence il n'a pu être envoyé en nourrice, pendant ces trois années, que les trois quarts à peu près des enfans apportés à l'hospice, si l'on en excepte le très-petit nombre réclamé par les parens. Parmi ces enfans envoyés en nourrice, il n'y avait que 4,686 garçons, et où l'on trouve 5,267 filles. La proportion, en faveur de celles-ci, se retrouve à peu près la même à l'époque où l'administration cesse de payer la pension des enfans trouvés, qui est l'âge de douze ans. Nous voyons en effet que, le nombre moyen des enfans des deux sexes qui ont atteint cet âge pendant les sept dernières années ayant été de 4,511, ce qui fait 644, année commune, il n'y a eu dans ce dernier

nombre que 292 garçons, tandis que celui des filles a été de 352, ce qui fait, à très-peu de chose près, 4 neuvièmes des premiers et 5 neuvièmes des autres.

De tout ce qui vient d'être exposé on peut déduire ce résultat affligeant, qu'avec une dépense annuelle de plus d'environ 1,200,000 francs, et avec la réunion de beaucoup de soins et d'efforts animés par le zèle le plus constant, on n'a pu, jusqu'à présent, sur 1,000 enfans trouvés, en conserver qui parvinssent à l'âge de douze ans que 122, dont environ 54 garçons et 68 filles; mais on éprouve une véritable consolation en voyant que les améliorations effectuées dans les dernières années ont déjà produit un effet remarquable, puisque la moyenne des enfans sortis de pension à douze ans, qui, prise sur les années 1816, 1817 et 1818, n'avait été que 551, s'est élevée déjà à 742 pour les années 1820, 1821 et 1822. Un tel succès ne doit-il pas faire espérer que les efforts réunis de l'administration et des médecins en obtiendront de plus grands encore à l'avenir.

CONCLUSION.

Ce que nous avons dit dans ce rapport suffit pour faire voir combien de questions curieuses et éminemment utiles appartiennent au sujet que M. Benoiston de Chateauneuf a entrepris de traiter. La manière dont il a commencé à le faire n'est pas moins recommandable, et l'on doit désirer qu'il continue à remplir le même cadre, en étendant ses recherches, autant qu'il lui sera possible, à toutes les parties du royaume, et aux pays étrangers. Pour cela, il serait à souhaiter que S. Ex. le ministre de l'intérieur voulût bien faire obtenir à M. Chateauneuf des renseignemens sur le nombre des enfans illégitimes reconnus, non reconnus, exposés ou abandonnés, dans toutes les grandes villes et les départemens du royaume pendant une suite d'années; que S. Ex. le Ministre des affaires étrangères

daignât lui faire avoir, par l'entremise des envoyés de France et des Consuls, des renseignemens semblables, en ce qui concerne les pays étrangers; et enfin que, soit dans la bibliothéque de l'Institut, soit dans quelque autre bibliothéque de Paris, il pût trouver les ouvrages publiés sur la matière dont il s'occupe, soit en France, soit dans les autres Etats. Nous pensons qu'en comparant le nombre des enfans trouvés dans les mêmes lieux, à différentes époques, et aussi aux mêmes époques dans des lieux différens, on obtiendrait sur cette partie importante de l'anthropologie des lumières propres à faire connaître l'influence des causes, soit physiques, soit morales, qui y exercent leur action, ce qui est le but essentiel des recherches statistiques.

Les commissaires ont l'honneur de proposer à l'académie d'accorder son approbation au travail de M. Benoiston de Chateauneuf, et de l'inviter à le compléter et à le publier.

Signé DUMÉRIL,
COQUEBERT-MONBRET,
Rapporteurs.

L'Académie approuve le rapport et en adopte les conclusions.

Certifié conforme :

Le Secrétaire perpétuel pour les sciences mathématiques,

Signé baron FOURIER.

CONSIDÉRATIONS

SUR LES

ENFANS TROUVÉS.

CHAPITRE PREMIER.

De l'époque de la fondation des hospices d'enfans trouvés en Europe.

Un enfant abandonné de ses parens au moment de sa naissance ; laissé nu, souffrant, aux portes de la vie ; qui va périr, si la charité n'en prend soin ; dont l'existence, s'il la conserve, sera pénible, malheureuse : que d'infortunes sur une vie qui compte à peine quelques heures ! Pour intéresser en en parlant, il n'est besoin d'aucun effort de talent, d'aucun artifice de style : il ne faut qu'être simple et vrai.

Les médecins, les savans, trouveront dans cet ouvrage des choses qu'ils savent déjà ; mais j'ai cru qu'il était utile de les faire connaître aux gens du monde et aux hommes d'État. L'igno-

rance des faits produit chez les particuliers les fausses opinions ; chez ceux qui gouvernent, les fausses mesures. Il serait donc bien à désirer que les hommes pussent avoir sur tout des lois sages et des idées justes.

Du reste, on aura soin d'indiquer, dans le cours de cet ouvrage, les sources où l'on a puisé, à mesure que l'occasion s'en présentera.

La nature a tout donné à l'homme ; elle l'a fait le maître de la terre ; la société lui a tout enlevé. Par elle il ne possède rien. Il lui faut acheter le vêtement qui le couvre, l'aliment qui le nourrit, l'air qu'il respire ; et quand il n'a pas de quoi payer ces biens naturels, il est pauvre, comparativement à ceux qui peuvent se les procurer. Ceux-ci, moins retenus, parce qu'ils ont plus d'aisance, usent de tout sans modération, sans pudeur, et leurs jouissances effrénées enfantent bientôt la débauche. Ainsi, la dépravation est l'abus des penchans naturels ; la pauvreté, l'effet de la condition sociale. Mais le libertinage et la misère ont cela de commun, qu'ils corrompent le cœur, le flétrissent, le dessèchent. Toute affection s'y détruit, tout sentiment s'y éteint. La voix même de la nature y reste muette, étouffée ; et vaincue par le besoin, ou endurcie par le vice, à peine une mère a-t-elle

donné le jour à son enfant, qu'elle s'en éloigne et l'abandonne à la pitié publique.

Partout, en tout lieu, cette double cause a produit l'exposition des enfans. Dans l'antiquité, on allait les déposer la nuit dans les temples, les marchés, les carrefours, sur les bords des chemins, des fontaines, des rivières. A Athènes, on les exposait près d'un édifice public appelé Cynosarges; à Rome, c'était au pied d'une colonne voisine du marché aux légumes, et il est probable qu'elle emprunta de cet usage le nom de Colonne Lactaire qu'on lui donna par la suite (1).

L'exposition des enfans ne suppose pas toujours des établissemens pour les recevoir, et l'on est incertain s'il en existait dans l'antiquité. On sait seulement qu'une loi de Constantin défendait aux parens de réclamer l'enfant qu'ils auraient abandonné, alors même qu'ils offriraient de rembourser les frais de son éducation. En Grèce et à Rome, ces enfans devenaient la propriété de ceux qui les avaient recueillis. Quand personne ne se présentait pour s'en charger, ils étaient élevés par l'État.

Si l'on s'en rapporte à quelques légendes et aux capitulaires de Charlemagne, il paraîtrait

(1) Festus, *de Verborum significatione*.

que, dans le moyen âge, il existait en France des asiles pour les enfans trouvés. On cite, d'après la Vie de saint Mainbeuf, celui qu'il aurait fait bâtir à Angers en 654, ainsi que l'hôpital du Saint-Esprit, fondé à Montpellier, en 1180, par le comte Guido, qui le dota d'une partie de ses revenus; d'autres disent par Olivier de la Crau (1). Mais ces hospices particuliers, et peu nombreux d'ailleurs, ne présentaient ni l'ensemble ni la stabilité qu'un gouvernement seul peut donner à de semblables institutions.

Il est donc vrai de dire que, jusqu'à la fin du dix-septième siècle, aucun établissement public ne s'élevait encore en France pour recevoir les femmes en couche et les enfans abandonnés. L'opinion même semblait repousser une pareille mesure.

Sous Charles VII, en 1445, un procureur du Roi au châtelet de Paris ayant essayé de faire recevoir à l'hôpital du Saint-Esprit les enfans au maillot, « trouvés les uns par la ville, les au-« tres apportés aux huis dudit lieu, ou jetés « nuitamment à val les rues, » il ne put y réussir; et on lit, dans les lettres patentes que le

(1) Voyez l'article *Enfant trouvé*, du docteur Marc, dans le XII^e^ volume du Dictionnaire des Sciences médicales, et le Rapport des commissaires de l'Académie, en tête de cet ouvrage.

Roi donna quelque temps après, en faveur de cette maison, ce passage remarquable : « Si l'on « obligeait, dit ce prince, l'hôpital du Saint-« Esprit à recevoir les enfans trouvés, concur-« remment avec les orphelins, il y aurait bien-« tôt une grande quantité des premiers, parce « que moult gens feraient moins de difficultés de « eux abandonner à pécher, quand ils verraient « que tels enfans bâtards seraient nourris, et « qu'ils n'en auraient pas la charge première ni « sollicitude (1). » Les brillantes théories du docteur Franck et de M. Malthus n'ont fait, comme on le voit, que renouveler, dans le dix-huitième siècle, les opinions du quinzième.

Chaque ville, chaque seigneur, se conduisait, à cet égard, d'après les inspirations de sa charité, ou la richesse de ses revenus. Un ancien arrêt du parlement de Paris, de l'année 1667, ordonne aux seigneurs de nourrir les enfans déposés sur leur territoire. Aujourd'hui même encore, dans le nord de l'Europe, il existe une législation semblable. En Autriche, chaque propriétaire paie douze florins à l'hôpital qui reçoit les enfans abandonnés dans l'étendue de ses domaines. Les mœurs du moyen âge ont, à peu de chose près, été partout les mêmes : partout des serfs et des maîtres, des vassaux et des sei-

(1) Voyez le Rapport en tête de cet ouvrage, p. IX.

gueurs. Dès lors on doit aussi rencontrer partout les mêmes lois, les mêmes obligations.

A Paris, on déposait les enfans dans une coquille de marbre placée pour cet usage à la porte des églises. Les marguilliers les recueillaient, dressaient procès verbal, et s'occupaient ensuite du soin de trouver quelqu'un qui voulût les nourrir. Ces simples mesures suffisaient au petit nombre d'infortunés qu'elles concernaient, et qui ne s'élevait pas alors à plus de deux ou trois cents par an.

Cependant, vers 1636, ils trouvèrent un asile et des soins particuliers dans une maison de la capitale. C'était celle d'une veuve charitable, madame Legras, nièce du garde des sceaux Marillac, qui demeurait auprès de Saint-Landri. L'on sait encore aujourd'hui le nom que sa maison reçut de la voix publique : on l'appelait *la Maison de la Couche*. L'autorité y envoyait tous les enfans exposés. Mais d'affreux abus s'introduisirent bientôt dans cet asile : la charité l'avait ouvert, un trafic infâme obligea de le fermer. On découvrit que les servantes de la maison vendaient les enfans vingt sous la pièce, pour des opérations de magie, ou pour d'autres usages aussi coupables (1). Il y a quelque chose

(1) Mémoires de Tenon, sur les Hôpitaux.

de bien affligeant à voir ainsi le génie du mal s'appliquer sans cesse à détruire le bien et n'y réussir que trop souvent.

Quatre ans après, le sort des enfans abandonnés toucha de nouveau l'âme profondément sensible d'un ecclésiastique de Provence, Vincent-de-Paule, que l'Eglise a mis au rang des saints. Il accomplit en effet le plus beau des miracles : il montra, quarante ans, sur la terre, la charité la plus inépuisable et le dévouement le plus ardent au malheur. Deux autres personnes s'unirent à son zèle : la première (c'était encore une femme) fut Elisabeth L'Huillier, épouse du chancelier d'Aligre, et ce magistrat lui-même. Ces noms respectables semblaient déjà promettre le succès : un plus respectable encore vint le garantir. Louis XIII, décidé par son ministre, assigna 40,000 liv. de rente sur les domaines de Gonesse, pour l'entretien d'une maison rue du Faubourg-Saint-Victor, où l'on avait transporté les enfans, et bientôt après il donna le château royal de Bicêtre pour y recevoir les enfans trouvés. On y logea depuis les malfaiteurs et les aliénés. Ainsi, par une singulière destinée, ce vaste château a reçu tour à tour, dans son enceinte, ce qu'il y a parmi les hommes de plus auguste et de plus dégradant : la royauté, le crime et la folie.

Cependant on crut s'apercevoir qu'un air beau-

coup trop vif dévorait dans ce nouvel asile la vie déjà si courte des enfans qu'on y apportait. L'on fut donc obligé de les rentrer dans la ville. On les établit d'abord, en 1670, au faubourg Saint-Lazare, et de là dans la rue Notre-Dame, dans une maison appelée *la Marguerite*. C'est de cette époque que date la fondation de l'hôpital dit des Enfans-Trouvés. Des règlemens particuliers fixèrent son organisation. Le plus sage fut sans doute celui qui confia encore à des sœurs de la Charité, ainsi qu'à de pieuses dames, le soin de ces enfans. On fit venir de la Bourgogne, de la Normandie, de la Picardie, des nourrices auxquelles on les donna pour les élever à la campagne. Au bout de six ans ils revenaient à la maison de Paris, où l'on s'occupait du soin de leur éducation. Arrivés à l'âge de dix à onze ans, on les mettait en apprentissage ; enfin lorsqu'ils avaient atteint leur seizième année, ils recevaient, pour dernier secours, une somme qui les aidait à commencer l'exercice de l'état qu'ils avaient choisi (1).

Ce régime dura ainsi pendant un siècle et demi (133 ans) : la révolution y mit fin.

Telle est, en peu de mots, l'histoire de ces in-

---

(1) Mémoire sur l'hospice de la Maternité ; Discours préliminaire, par MM. Hucherard, Sausseret et Giraud, page 9.

fortunés en France. Dans les autres États de l'Europe, elle offre des particularités plus ou moins intéressantes; mais partout, excepté en Italie, leur réception dans des établissemens publics date des temps modernes.

Vers la moitié du onzième siècle, des mariniers qui pêchaient dans le Tibre ramenèrent, en retirant leurs filets, les corps de plusieurs enfans nouveau-nés, qu'on y avait jetés pour dérober leur naissance à tous les yeux. Le pape Innocent III, saisi de pitié à la nouvelle de cet événement, consacra sur-le-champ, dans l'hôpital du Saint-Esprit, qu'il faisait réparer alors, un local pour y recevoit six cents enfans. Il prit le nom de Conservatoire de la *Ruota*, du tour sur lequel on venait déposer ces infortunés.

Un siècle et demi s'écoula jusqu'à la fondation du magnifique hôpital de Florence, dit des Innocens, par Cellini, en 1316; et ce ne fut qu'en 1750, c'est-à-dire à la moitié du dix-huitième siècle, que Naples vit s'élever, par les soins de Charles III, la maison des orphelins connue sous le nom de *l'Albergo dei poveri.*

En Angleterre, au commencement du dix-huitième siècle (1713), le sage Addisson réclamait encore en vain, dans ses feuilles journalières (1), un asile pour les enfans abandonnés.

---

(1) N° 3 of the Guardian.

Ce ne fut que vingt-six ans après, en 1739, qu'un négociant, nommé Thomas Coram (1), présenta au roi George II un Mémoire dans lequel il sollicitait de ce prince la fondation d'un hospice qui leur fût destiné. Plusieurs dames s'empressèrent de signer ce Mémoire ; et parmi elles, les noms déjà si connus de Richmond, d'Essex, d'Argyle, de Chandos, de Marlboroug, de Montagu, se font remarquer (2).

L'établissement fut d'abord fondé pour quatre cents enfans. Le peintre Hogarth ne dédaigna pas de l'orner de plusieurs tableaux, et le fameux musicien Handel fit présent de l'orgue de la chapelle. Son zèle ne se borna pas à ce cadeau, qui n'eût été que stérile pour ceux qui le recevaient, s'il n'y avait joint le bénéfice de son oratorio du Messie, dont il dirigea lui-même l'exécution. Il répéta plusieurs fois de suite cette œuvre charitable, qui valut à l'établissement naissant une somme de près de 200,000 fr. C'était unir un beau talent à une bonne action.

L'hôpital des Enfans-Trouvés d'Hambourg ne date que de 1795. On y reçut 138 enfans à cette

---

(1) Account of the foundling hospital in London. 1715-1817.

(2) Charter act of parliament and by laws of the hospital for the maintenance and education of exposed and deserted young children. 1821.

époque. Il en existait 600 dans celui des Orphelins en 1799.

Vienne n'avait pas encore, en 1780, de maison pour les enfans abandonnés, quand Joseph II leur destina, ainsi qu'aux femmes enceintes, un asile particulier dans le grand hôpital qu'il faisait construire alors. Un local immense, composé de pavillons nombreux renfermés dans sept grandes cours, et contenant cent onze salles, dont quarante pour les femmes, de vastes promenades, une situation avantageuse sur les bords d'une rivière : tout se réunit pour rendre cet hôpital un des plus beaux de l'Europe.

L'entrée du pavillon des femmes s'ouvre sur la campagne. A toute heure du jour ou de la nuit, quelle que soit celle qui s'y présente, femme ou fille, riche ou pauvre, elle est admise sur-le-champ, sous tel nom qu'il lui convient de prendre ; seulement on exige que le véritable soit inscrit dans un billet cacheté qu'elle dépose en entrant : quand elle sort on lui rend ce billet dont le cachet est resté intact. Ce n'est jamais qu'en cas de mort que l'on se permet, et qu'il devient même nécessaire de l'ouvrir. Plusieurs femmes joignent à ces précautions celle de venir à l'hospice couvertes d'un voile qu'elles gardent pendant tout le temps de leur séjour dans la maison ; et cette faible barrière, que la honte oppose à la curiosité, toujours respectée par elle,

suffit pour conserver l'honneur de la mère et peut-être les jours de son enfant (1).

A Vienne comme à Paris, l'hospice des femmes en couche est séparé de celui des enfans. On les y transporte aussitôt après leur naissance. Au bout de quelques jours ils sont mis en nourrice à la campagne.

Jusqu'à présent les établissemens de bienfaisance de l'Espagne et du Portugal ont été peu connus. L'ouvrage publié récemment sur ce dernier royaume, par M. Balbi (2), quoique rempli de faits nouveaux, laisse encore beaucoup à désirer à cet égard. Il en est de même pour l'Espagne, malgré les relations de Bourgoing, de Townsend, de M. le comte de Laborde, et plus nouvellement encore, de M. d'Hautefort. Nous tenons de la complaisance de M. Champeaux, chancelier du consulat de France à Madrid, les détails suivans :

La maison des enfans trouvés de cette capitale, appelée en espagnol *la Casa de la Inclusa*, est dirigée et soutenue par une association de dames nobles, à la tête de laquelle se trouve, en ce moment, madame la marquise de Villa-Franca,

---

(1) Article du Dictionnaire des Sciences médicales déjà cité.

(2) Essai statistique sur le Portugal. vol. 2.

qui est à la fois présidente de la société et directrice de l'établissement.

On garde dans la maison les enfans que le triste état dans lequel ils sont apportés ne permet pas d'envoyer de suite en nourrice. Les autres sont élevés dans Madrid même, ou dans les villages environnans, jusqu'à l'âge de sept ans.

Les frais de l'établissement, auxquels la société subvient seule depuis la fin du règne de Charles IV, se montent à 200,000 fr. par an.

On a lieu de s'étouner que les Portugais, qui se sont montrés si soigneux dans l'administration de leurs hôpitaux, aient mis tant d'insouciance à celui des enfans trouvés. Ce sont des femmes que l'hospice charge du soin de distribuer ces enfans dans les environs de Lisbonne. Elles les emportent d'ordinaire dans des paniers, et, selon M. d'Hautefort, qui raconte ce fait (1), d'affreux abus, et tels qu'ils ont conduit leurs auteurs à l'échafaud, résultaient

---

(1) Coup d'œil sur Lisbonne et Madrid, p. 20 et suivantes. Selon cet écrivain, les maisons de charité n'étant point assez riches dans les provinces frontières de l'Espagne pour soigner les enfans trouvés, on prenait le parti de les abandonner. Le ministre espagnol Campo-Manès, instruit de ce désordre, envoyait acheter en secret ces enfans. On les vendait 80 fr. quand ils avaient eu la petite vérole, et moitié seulement quand ils ne l'avaient pas encore eue.

de cet ordre de choses. La reine actuelle, touchée de compassion, avait fondé, peu de temps avant sa retraite au Brésil, une association de dames nobles, sous l'invocation d'Isabelle, pour surveiller l'allaitement et l'éducation des enfans trouvés. Cette institution bienfaisante est tombée avec celle qui l'encourageait de son exemple et de ses bienfaits. Nous ne pouvons nous empêcher, à ce sujet, de reproduire ici la réflexion que fait le savant académicien, auteur du Rapport que l'on trouve en tête de cet ouvrage : « Louis XIV, dit-il en parlant des lettres pa-« tentes que ce prince donna en faveur du nou-« vel hôpital des Enfans-Trouvés, y exhorte les « dames charitables à leur continuer leur zèle et « leurs soins ; et, par l'art. 6 du règlement, il « prescrit d'en choisir un certain nombre parmi « elles, pour prendre part à l'administration de « cet hôpital, diriger les sœurs de la charité, « et passer les marchés relatifs à l'habillement « des enfans. » Ces mêmes dames soutenaient de leurs aumônes et de leurs dons un hôpital qui n'était doté que de 12,000 fr. de rente, quand les frais se montaient à 40,000 francs, et leur piété généreuse trouvait ainsi le moyen d'élever et de nourrir quatre cents enfans. « Quand on « pense, ajoute l'auteur du Rapport, à la part « honorable que les dames de la capitale avaient « dans l'établissement de cet hospice, et l'utilité « dont Louis XIV, ce prince qui se montra si

« grand administrateur, avait reconnu qu'elles « pouvaient être, par leur surveillance, on s'é- « tonne qu'il ne leur en ait été donné de no « jours aucune dans une administration à la- « quelle elles seraient cependant si propres. »

Au reste, les femmes ne sont pas les seules qui, entraînées par le tendre intérêt qu'inspire l'enfance abandonnée, se soient déclarées dans plusieurs pays les protectrices des orphelins et des enfans trouvés. Stockolm doit l'hospice qu'il a vu s'élever pour les recueillir à la société des francs-maçons. La naissance de la princesse Sophie, sœur de Charles XIII, en 1753, en fournit l'occasion (1); et ce fut tout à la fois une heureuse et belle idée que de rattacher la fondation d'un établissement de bienfaisance à l'époque de la naissance d'un prince : c'était faire bénir aux sujets la fécondité de leurs souverains.

Berlin est également redevable du même avantage aux francs-maçons, ainsi qu'à la générosité de plusieurs riches particuliers qui soutiennent seuls l'établissement, sans que l'État s'en mêle en rien. Voilà ce que fait, dans la plupart des autres pays, l'esprit d'association, esprit qui n'a guère encore produit en France qu'un excellent ouvrage. Mais chez nous, lorsqu'en fait de

(1) Encyclop. de Krünitz, art. *Findelhauser*.

choses d'un intérêt général, nous avons un bon livre à montrer, ce qui n'arrive pas toujours, c'est à peu près là tout ce que l'amour du bien public peut nous engager à produire.

En Russie, Catherine II fut la première qui consacra dans Moscou, en 1763, un même hospice aux femmes enceintes et aux enfans abandonnés. Le lieutenant-général Betsky lui en présenta le plan et l'organisation, qu'elle confirma de sa main. Non moins éclairée que généreuse, elle voulut encore le doter d'une somme de 250,000 fr., prise sur sa cassette. Son exemple eut, dans son fils, un imitateur, et Paul Ier, devenu empereur, fonda un pareil établissement à Saint-Pétersbourg.

Si l'on s'en rapporte au récit de ceux qui les ont vus tous les deux, ils méritent d'être cités pour les soins touchans que l'on prodigue aux faibles êtres qui les habitent. L'impératrice douairière surveille elle-même la maison de Saint-Pétersbourg, et la visite une fois toutes les semaines. Aussi n'hésite-t-on pas d'attribuer le bon ordre qui y règne et l'excellence de son régime à l'intérêt vif et soutenu qu'elle prend à cette maison. En effet, c'est seulement ainsi que la présence des princes peut produire quelque bien dans ces lieux où il y en a tant à faire; quand leur ardente charité les entraîne à venir contempler de près ce ramas de misères hu-

maines dont la vue est si humiliante pour l'orgueil, si révoltante pour la délicatesse, elle doit leur dire encore que ce dévoûment sublime est sans fruit s'il est sans durée, et que leur apparition passagère au milieu d'infortunés qu'elle abuse ne fait qu'augmenter leurs maux en trompant leur espoir.

Allez donc dans ces tristes retraites où gémissent tant de douleurs, vous à qui il a été donné de les soulager, au moins, si vous ne pouvez les guérir ; allez-y souvent; allez-y verser à pleines mains ce baume consolateur que la puissance et la bonté peuvent si abondamment répandre sur le malheureux qui souffre. Faites-y bénir vos noms et chérir vos vertus. Cet ouvrage ne vous est pas destiné ; mais si jamais un hasard heureux portait jusqu'à vous ce vœu qu'inspira l'infortune ; si votre charité, déjà si vive, se promettait encore de l'accomplir ; si elle l'accomplissait en effet, que ce soit là la plus douce récompense de son auteur, le plus grand bien que ce livre ait pu faire !

CHAPITRE II.

Du nombre des Enfans trouvés dans les principaux États et villes de l'Europe.

Les mémoires du temps nous apprennent que, vers la fin du règne de Louis XIII, en 1640, on ne comptait à Paris, sur quatorze à quinze mille naissances annuelles, que trois à quatre cents enfans trouvés? Ce nombre appartenait-il exclusivement à la capitale, ou bien était-il grossi, comme à présent, de tous ceux qu'on venait y apporter des provinces voisines et même éloignées (1). Les mœurs étaient-elles plus pures, ou l'aisance plus grande, et les parens gardaient-ils auprès d'eux les enfans auxquels ils avaient donné le jour? Comment résoudre ces questions et tant d'autres encore? Qui nous instruira, aujourd'hui, des lois, des coutumes, des mœurs, des habitudes, des préjugés d'alors? Qui nous révélera une foule de détails, de particularités, sans lesquels on ne saurait être complétement

(1) Il est bien prouvé que l'on amène à l'hospice de Paris des enfans de plus de trente et quarante lieues.

éclairé sur ces temps déjà loin de nous? Et comment oser même s'en flatter, quand on a déjà tant de peine à bien connaître le présent! Il semble que la morale ait ses mystères ainsi que la nature, et qu'il soit également difficile de les pénétrer.

Il y aurait donc plus que de la témérité à vouloir tout expliquer là où il manque taut d'élémens pour tout connaître. Recueillons les faits, soyons réservés sur l'appréciation des causes, et tâchons, en traitant ce sujet, d'unir à l'amour du bien toute la réserve du doute et toute la probité que veut la science.

Le nombre des enfans trouvés n'est plus ce qu'il était autrefois. Dans plusieurs pays il s'est accru et s'accroît chaque jour encore; dans quelques autres il diminue; ailleurs enfin il paraît stationnaire.

En Irlande, son terme moyen, pris sur une période de vingt années (de 1771 à 1791), était de neuf cent soixante-dix; de 1781 à 1784, il augmenta jusqu'à deux mille cinq cents; au commencement de ce siècle, en 1805, il allait encore à dix-huit cents (1).

---

(1) Rapport de sir John Baquare au parlement d'Irlande.

En Angleterre, en 1752, le nombre s'en élevait à mille dans l'établissement de Londres, qui n'avait d'abord été fondé que pour quatre cents. Huit ans après, en 1760, il était de six mille. A cette époque, la maison, devenue trop étroite pour contenir la quantité d'enfans qu'on y apportait de toutes parts, se changea en un vaste cimetière, et l'on fut obligé, pour diminuer cette effrayante mortalité, d'en établir de nouvelles dans les provinces (1).

En Italie, Rome ne comptait, dans la dernière moitié du siècle qui vient de finir, que six à sept cents enfans portés annuellement à l'hôpital du Saint-Esprit (2). On en recevait, en 1810, mille à douze cents.

Nous ignorons si le Portugal voit diminuer ou s'accroître cette malheureuse population ; mais elle était en 1819, dans une partie du royaume, de cinq mille six cents, et elle paraît avoir été plus considérable en 1815 (3).

A Madrid, en 1788 et 1789, elle ne passait

---

(1) Account of the foundling hospital. Londres 1821.

(2) Mémoires manuscrits de Tenon, à la bibliothèque royale, et mouvemens imprimés de cet hôpital de 1771 à 1775.

(3) Essai statistique sur le Portugal, par M. Balbi, t. 1, p. 208 et suiv.

pas huit à neuf cents. Elle est aujourd'hui de onze cents, terme moyen pris sur cinq ans (1).

Depuis quelques années, au contraire, une diminution assez forte a eu lieu dans cette partie de la Flandre et du Brabant connue sous le nom de Belgique. De 1812 à 1817, la quantité moyenne avait été de cinq cent cinquante à l'hôpital de Bruxelles. En 1818 elle n'était plus que de quatre cent trente (2), et elle se soutenait encore en 1822.

Il s'en faut bien qu'on observe un changement aussi heureux en France, et surtout dans la capitale. L'exposition des enfans ne cesse d'y augmenter. De 1640 à 1789, époque de la révolution, ce qui embrasse un espace d'un siècle et demi, quatre cent cinq mille enfans ont été recueillis dans l'hospice qui leur est destiné. Ce serait environ deux mille six cents par an, terme moyen; mais ici cette manière de calculer donnerait une très-fausse idée de la proportion annuelle des naissances de ces enfans. A partir de la moitié du dix-septième siècle, jusqu'en 1670, leur nombre fut de trois à quatre cents pour une année moyenne, prise sur une suite de dix ans.

---

(1) Renseignemens communiqués à l'auteur par madame de Villa-Franca.

(2) Renseignemens communiqués.

De cette époque à la fin du siècle, il atteignit deux mille, et ne s'éleva guère au-dessus pendant les trente premières années du dix-huitième siècle.

De 1730 à 1750, on le vit aller à quatre mille.

Quinze ans après, en 1765, il passait cinq mille, et de là à 1780 il monta à six mille, et quelquefois même jusqu'à sept. De 1780 à la révolution et quelques années après, il varia de cinq mille à cinq mille huit cents.

Depuis lors jusqu'à nos jours il est redescendu et paraît se soutenir entre quatre et cinq mille. Au reste, si l'on prend les termes moyens de dix ans en dix ans, à compter de 1640, on aura la série suivante :

Années.	Enf. trouv.	Années.	Enf. trouv.
De 1640 à 1650....	340	1740....	2700
1660....	340	1750....	3400
1670....	430	1760....	4600
1680....	740	1770....	5800
1690....	1100	1780....	6600
1700....	2100	1790....	5700
1710....	1800	1800....	3900
1720....	1700	1810....	4400
1730....	2100	1820....	4600

Les grandes villes ont suivi la même progression que la capitale. En 1789, le terme moyen des enfans trouvés, pris sur dix ans, se trouvait, à Lyon, entre neuf cents et mille, au rapport de

Des Pomelles (1) ; et cet écrivain remarque qu'il y avait alors très-peu de villes du royaume dont la moyenne fût aussi forte. Aujourd'hui l'hospice de la ville en nourrit plus de sept mille (2).

La France entière, qui n'en comptait pas plus de quarante mille en 1784, les a vu, depuis cette époque, augmenter continuellement.

En 1784 il en existait		40,000 (3).
1798	. . . . .	51,000 (4).
1809	. . . . .	69,000 (5).
1815	. . . . .	84,500.
1816	. . . . .	87,700.
1817	. . . . .	92,200.
1818	. . . . .	98,000.
1819	. . . . .	96,000.
Au 1er janv. 1821	. . . . .	105,700 (6).
En 1822	. . . . .	138,500 (7).

(1) Mémoire sur les Milices.

(2) Essai sur les hôpitaux, p. 75. 1821, par M. Orsel.

(3) Rapport du ministre de l'intérieur au Roi, inséré dans le Journal des voyages, par M. Verneur, cahier de février 1819, p. 421.

(4) Séance du Conseil des Cinq-Cents, du 24 fructidor an 6, dans *le Moniteur* de ce jour.

(5) Même Rapport cité plus haut, pour cette année et les suivantes.

(6) Renseignemens communiqués au ministère de l'intérieur.

(7) Les morts arrivées dans l'année (19,600) et les enfans retirés par leurs parens (10,540) réduisent ce nombre à 109,410 au 1er janvier 1822.

Ainsi cette plaie des gouvernemens civilisés s'étend, s'agrandit chaque jour parmi nous : déplorable effet des maux qui nous ont frappés depuis trente-quatre ans. L'on ne doit plus être surpris maintenant des plaintes vives et continuelles que les conseils de départemens ne cessent d'élever contre l'effrayant accroissement d'un si grand désordre.

Nous venons de voir que le terme moyen des enfans apportés chaque année à l'hospice de Paris était, depuis quelques années, de cinq mille environ, en y comprenant ceux qui viennent des provinces, et qui peuvent se monter à cinq ou six cents (1). D'après les renseignemens que nous avons pu nous procurer, il paraît que, dans les différens pays et villes de l'Europe, ce nombre a été le suivant, durant la dernière moitié du siècle qui vient de finir :

	Terme moyen annuel.
(2) En Savoie	750
(3) En Piémont.	5,200
(4) Dans les États Romains. . .	2,000
(5) En Toscane	4,800
(6) Dans le duché de Parme et de Plaisance.	980

(1) V. le Rapport en tête de cet ouvrage, p. xv, où cette opinion est contredite.

(2) Renseignemens officiels.

(3) *Idem.*

(4) *Idem.*

(5) *Idem.*

(6) *Idem.*

	Terme moyen annuel.
(1) En Espagne	12,400
(2) Dans les archevêchés de Trèves, Cologne et Maïence, duchés de Juliers et Deux-Ponts . .	750
(3) Dans la ci-devant Belgique et Brabant	3,800
En France	138,500
(4) A Dublin, de 1771 à 1805. .	1,700
(5) A Londres, de 1741 à 1756. .	1,100
(6) A Vienne, en 1806. . . .	3,000
(7) A Amsterdam, en 1788 . .	1,200
(8) A Rome, de 1775 à 1786. .	600
(9) A Madrid, en 1788 et 1789.	900
(10) A Barcelone, en 1785 et 1786.	530
(11) A Valence, en 1786. . .	330
(12) A Lisbonne, de 1815 à 1819.	2,000

(1) Recensement de 1797.

(2) Renseignemens officiels.

(3) *Idem.*

(4) Rapport de sir John Baquare au parlement d'Irlande.

(5) Manuscrits de Tenon, carton n° 3, à la bibliothéque du Roi.

(6) Volksmenge, etc. Cahier de 1810.

(7) Daignan, de la Nature considérée sous tous les rapports.

(8) Manuscrits de Tenon, déjà cités.

(9) Pièces officielles dans le Moniteur du 7 févr. 1790.

(10) Townsend, Voyage en Espagne, tome 1, p. 50.

(11) *Idem*, tome 3, p. 266.

(12) Statistique du Portugal, par M. Balbi, t. 1, p. 208.

	Terme moyen annuel.
(1) A Moscou, de 1763 à 1783 .	1,900
(2) A Pétersbourg, en 1788. .	3,600
(3) A Paris, de 1780 à 1789. .	5,700
(4) A Marseille, de 1763 à 1772.	1,400
(5) A Strasbourg, en 1820 . .	900
(6) A Lyon, de 1779 à 1789. .	981

Les renseignemens nous manquent pour étendre plus loin cette liste; mais telle qu'elle est, elle sert à montrer que le nombre des enfans trouvés dans les principaux États de l'Europe ne peut guère s'élever au-dessus de deux cent trente à deux cent cinquante mille : triste et malheureuse génération d'êtres innocens et faibles, que la nature seule avoue, que la société repousse, et que la mort moissonne par milliers bien long-temps avant l'âge. Ce nombre est peu

---

(1) Malthus, Essai sur la population, t. 1er, liv. 2, chap. 3.

(2) Tooke, Histoire de Russie, tome 3, p. 98 de la traduction française.

(3) Mémoire sur l'hospice de la Maternité.

(4) Rapport à la Société de Médecine de Paris, sur les moyens d'élever les enfans abandonnés. 1780.

(5) Des hospices civils de Strasbourg, par M. Kintsinger. 1823.

(6) Essai sur les milices, par Des Pomelles.

considérable, sans doute, comparé aux 178 millions d'habitans que renferme l'Europe ; mais si l'on y joint sept à huit cent mille infortunés qui souffrent dans les hôpitaux ou languissent dans les hospices, seize à dix-sept millions de pauvres qui n'existent que de la charité d'autrui (1), et un plus grand nombre encore qui parviennent seulement, par un travail opiniâtre, à ne pas mourir de faim, nous pensons que, devant ces tristes calculs, l'imagination la plus disposée à se peindre tout en beau aurait quelque peine à ne pas rembrunir ses couleurs, et que les gens heureux, qui croient si facilement que le bonheur dont ils jouissent est le partage de tous, pourraient bien revenir un peu de cette erreur si familière à l'opulence et à l'égoïsme.

---

(1) Suivant un calcul que nous sommes bien loin de donner comme exact, M. de Laborde, dans son excellent ouvrage sur l'Esprit d'association, compte quinze cent mille pauvres en Angleterre ; en Hollande, le ministre de l'intérieur, dans un rapport aux états-généraux, année 1820, en estimait, pour ce pays, le nombre à six cent mille. Paris en contient 90,000, Vienne 57,000 et Berlin 20,000.

CHAPITRE III.

Du nombre des enfans trouvés comparé à celui des naissances.

Si tous les faits n'étaient pas, en général, si difficiles à recueillir, et par cela même si négligés, si incertains, un tableau curieux serait celui qui montrerait, à côté des naissances de chaque année, le nombre des enfans exposés dans cette même année. L'état de nos connaissances actuelles ne permet pas de présenter ce tableau complet à nos lecteurs, mais nous allons essayer du moins d'en rassembler pour eux quelques élémens, et peut-être ceux qui pensent que les chiffres n'ont de mérite que quand ils conduisent à la découverte d'une vérité morale ou physique, nous sauront gré de ce travail.

Le rapport du nombre des enfans trouvés avec les naissances suit, à Paris, depuis un siècle, la progression suivante :

N° I.

t leur rapport

ÉRIEUR.		NAISSANCES.	ENFANS NATURELS.	Rapport sur 100.	ENFANS TROUVÉS	Rapport sur 100.
ılation.	1,563,132	49,807	3,274	6,57	745	1,49
. . .	1,040,375	32,898	1,938	5,89	870	2,67
. . .	772,251	22,990	1,731	7,52	849	3,68
. . .	783,369	26,177	2,268	8,66	1,110	4.24
. . .	442,859	12,242	695	5,67	482	3,93
. . .	282,272	8,017	530	6,61	299	3,72
. . .	469,934	16,811	769	4,57	535	3,18
. . .	257,990	10,158	565	5,56	362	3,56
. .	1,517,948	49,820	2,484	4,98	657	1,31
. .	248,785	7,673	531	6,92	346	4,50
. .	280,025	9,666	568	5,87	486	5,02
. . .	545,748	19,526	1,065	5,45	759	3,88
. . .	1,082,340	31,709	1,420	4,47	954	3,00
ent)(3).	735,104	13,013	448	3,44	211	1,62
. .	10,022,132	310,507	18,286	5,88	8,665	2,79

Présentant le nombre des Enfans naturels et des Enfans trouvés en F

avec les naissances, pour l'année 1821.

PROVINCES FRONTIÈRES.		NAISSANCES (1).	ENFANS NATURELS.	Rapport sur 100.	ENFANS TROUVÉS dans l'année.	Rapport sur 100.	PROVINCES I
Flandre (*departement du Nord*)	Population. 905,764	32,717	3,087	9,43	904	2,76	Ile-de-France (2). . .
Picardie et Artois.	1,135,494	34,233	2,892	8,44	984	2,87	Champagne . . . .
Normandie	2,581,615	67,022	5,687	8,48	2,579	3,84	Maine (*Mayenne et Sarthe*
Bretagne	2,418,765	80,775	2,768	3,42	1,585	1,96	Orléanais. . . . .
Poitou.	857,129	24,133	614	2,54	413	1,79	Anjou (*Maine-et-Loire*)
Aunis et Saintonge (*Charente, Charente-Inf.*)	757,018	23,200	1,004	4,32	662	2,85	Touraine. . . . .
Guienne et Gascogne, Quercy, Rouergue. .	2,477,663	76,033	4,560	5,99	3,250	4,27	Berri. . . . .
Béarn et Navarre (*Basses-Pyrénées*) . . .	399,474	11,237	960	8,54	436	3,88	Nivernois (*Nièvre*) . .
Roussillon et Foix (*Pyrén.-Orient., Arriége*)	377,932	12,499	730	5,84	470	3,76	Bourgogne . . . .
Languedoc	2,292,731	70,417	2,994	4,25	1,819	2,58	Marche (*Creuse*). . .
Provence	995,451	32,825	2,383	7,25	1,915	5,83	Bourbonnais (*Allier*). .
Dauphiné.	900,514	30,421	2,128	6,99	844	2,77	Limousin . . . . .
Franche-Comté	852,602	28,494	2,148	7,53	231	0,81	Auvergne. . . . .
Alsace.	762,690	33,983	2,051	6,03	367	1,07	Lyonnais (*Le dépt. de la Lo*
Lorraine.	1,407,025	49,423	3,224	6,52	792	1,60	
53 départemens.	19,121,867	607,412	37,230	6,12	172,51	2,84	31 départemens . .

(1) Les naissances sont prises dans l'Annuaire du Bureau des longitudes, année 1824.

(2) Les départemens de la Seine (Paris) et de la Corse ne sont pas compris dans ce tableau.

(3) Le Lyonnais se compose des départemens du Rhône et de la Loire, dont voici les nombres réunis : Naissances...27,001. Enfans naturels...2,510. Rapport sur 100...9,29. Enfans trouvés...1,932. Rapport sur 100....715.

La raison qui nous a fait exclure le département de la Seine de nos calculs, a dû nous faire rejeter aussi celui du Rhône où se trouve Lyon. De pareilles villes jettent dans les calculs trop de perturbation, les nombres qu'elles fournissent étant hors de toute proportion avec les autres.

des Enfans naturels et des Enfans trouvés en France, et leur rapport avec les naissances, pour l'année 1821.

	NAISSANCES (1).	ENFANS NATURELS.	Rapport sur 100.	ENFANS TROUVÉS dans l'année.	Rapport sur 100.	PROVINCES DE L'INTÉRIEUR.		NAISSANCES.	ENFANS NATURELS.	Rapport sur 100.	ENFANS TROUVÉS	Rapport sur 100.
64	32,717	3,087	9,43	904	2,76	Ile-de-France (2).	Population. 1,563,132	49,807	3,274	6,57	745	1,49
04	34,233	2,892	8,44	984	2,87	Champagne	1,040,375	32,898	1,938	5,89	870	2,67
15	67,022	5,687	8,48	2,579	3,84	Maine (*Mayenne et Sarthe*)	772,251	22,990	1,731	7,52	849	3,68
55	80,775	2,768	3,42	1,585	1,96	Orléanais.	783,369	26,177	2,268	8,66	1,110	4.24
29	24,133	614	2,54	413	1,79	Anjou (*Maine-et-Loire*)	442,859	12,242	695	5,67	482	3,93
18	23,200	1,004	4,32	662	2,85	Touraine.	282,272	8,017	530	6,61	299	3,72
53	76,033	4,560	5,99	3,250	4,27	Berri.	469,934	16,811	769	4,57	535	3,18
74	11,237	960	8,54	436	3,88	Nivernois (*Nièvre*)	257,990	10,158	565	5,56	362	3,56
32	12,499	730	5,84	470	3,76	Bourgogne	1,517,948	49,820	2,484	4,98	657	1,31
31	70,417	2,994	4,25	1,819	2,58	Marche (*Creuse*).	248,785	7,673	531	6,92	346	4,50
51	32,825	2,383	7,25	1,915	5,83	Bourbonnais (*Allier*).	280,025	9,666	568	5,87	486	5,02
14	30,421	2,128	6,99	844	2,77	Limousin	545,748	19,526	1,065	5,45	759	3,88
02	28,494	2,148	7,53	231	0,81	Auvergne.	1,082,340	31,709	1,420	4,47	954	3,00
90	33,983	2,051	6,03	367	1,07	Lyonnais (*Le dépt. de la Loire seulement*)(3).	735,104	13,013	448	3,44	211	1,62
25	49,423	3,224	6,52	792	1,60							
67	607,412	37,230	6,12	172,51	2,84	31 départemens	10,022,132	310,507	18,286	5,88	8,665	2,79

reau des longitudes, année 1824.
se ne sont pas compris dans ce tableau.
lu Rhône et de la Loire, dont voici les nombres réunis : t sur 100...9,29. Enfans trouvés...1,932. Rapport sur 100....715.
e la Seine de nos calculs, a dû nous faire rejeter aussi celui du t dans les calculs trop de perturbation, les nombres qu'elles tres.

Années.	Naissances.	Enfans trouvés.	Rapport sur 100.
De 1710			
à 1720....	174,550....	17,100....	9,73
1730....	189,850....	21,590....	11,37
1740....	189,680....	27,480....	14,48
1750....	184,220....	33,560....	18,21
1760....	193,170....	45,810....	23,71
1770....	188,580....	58,000....	30,75
1780....	198,610....	65,680....	33,06
1790....	200,000....	57,410....	28,70
1800....	218,320....	38,640....	17,69
1810....	210,000....	44,000....	20,95
1820....	223,910....	51,250....	22,88 (1)

Comme on l'a déjà remarqué ailleurs (2), la proportion monte rapidement dans les dernières années du règne de Louis XV; elle diminue de plus des deux tiers sous la Convention ; elle augmente de nouveau sous le gouvernement impérial; elle paraît stationaire depuis la restauration.

Il faut toujours se rappeler que tous les enfans portés dans ce tableau n'appartiennent pas exclusivement à la ville de Paris ; qu'elle en re-

---

(1) Recherches statistiques de la ville de Paris, publiées par le préfet, tome 2 , tableau n° 55.

(2) Journal des Débats , 18 octobre 1823.

çoit des départemens un certain nombre qu'on ne saurait déterminer d'une manière exacte, mais qu'on estime au huitième de la totalité annuelle.

Les hospices de département offrent à cet égard une triste ressemblance avec celui de la capitale. On a vu plus haut que leur population totale, qui ne passait pas 40,000 individus en 1784, est aujourd'hui de 138, 500, c'est-à-dire qu'elle a plus que triplé en quarante ans. Mais ce serait en vain que l'on chercherait à en connaître le rapport avec les naissances du royaume. Les élémens de ce travail manquent complètement pour les années écoulées de 1784 à 1814, et ce n'est guère que depuis 1818 ou 1820 que l'on pourrait l'établir. Il y a plus, ce nombre de 138,500 enfans se compose d'abord de ceux exposés pendant le cours de l'année 1821, et ensuite de tous ceux qui, l'ayant été précédemment, existaient dans les hospices ou à la campagne à cette même époque. Comment dès lors les comparer aux naissances d'une seule année ? Ce serait opposer des quantités simples à des nombres complexes, et s'exposer à avoir un résultat évidemment exagéré : on ne peut donc le donner ici que pour 1821, et le voici :

On comptait en France, au 1er janvier 1821, soit aux hospices, soit en nourrice à la campagne

ou autrement.. 105,700 enfans abandonnés.

Il en est entré, dans le courant de la même année..... 32,850

Total... 138,550.

Maintenant, si l'on connaît les naissances du royaume pour 1821, il sera facile de trouver le rapport cherché. L'annuaire du bureau des longitudes de 1823 en porte le total à 932,130 : c'est un enfant abandonné sur vingt-huit, ou 3,52 sur cent. La proportion à Paris est de dix-neuf sur cent pour la même année (19,7) (1). L'énorme différence qui existe entre ces deux termes tient lieu de toute réflexion.

Dans quelques unes des principales villes de

(1) Les naissances de Paris ont été, en 1821, d'après le tableau n° 53 des recherches statistiques publiées par M. le préfet de la Seine, de 25,156, et le nombre des enfans trouvés, de 4,963, d'après le même tableau.

Comme il faut adopter pour tous ces calculs une base qui ne varie point, et que chacun puisse consulter, nous prévenons le lecteur que toutes les fois qu'il est question dans cet ouvrage des naissances et des enfans trouvés de la capitale, c'est toujours dans ce même tableau que nous prenons les nombres. Ils sont d'ailleurs identiques avec ceux portés dans les résumés des comptes moraux et administratifs des hôpitaux de Paris.

l'Europe, le nombre des enfans trouvés, comparé à celui des naissances, donne les proportions suivantes :

	Naissances moyennes.	Enf. trouv.	Rapport sur 100.
Lisbonne. (de 1815 à 1819)	7,800	2,050	26,28
Madrid.	4,300	1,100	25,58
Rome. (1801 à 1807) . . .	4,300	1,200	27,90
Paris. (1815 à 1821 (1). . .	24,240	5,070	20,91
Bruxelles. (1816 à 1821) . .	3,200	470	14,68
Vienne. (1815 à 1821). . .	12,800	3,000	23,43
Pétersbourg. (1820). . . .	8,000	3,600	45,00
Moscou	6,800	1,900	27,94
Dans le Cté. de Nice (1802) (2)	3,300	200	6,06
En Savoie (3).	9,600	560	5,83

Au reste, il n'est pas inutile de faire observer qu'à Paris, et ce n'est que pour cette ville que l'on a une suite d'observations exactes qui remonte à près de quatre-vingts ans, le nombre des enfans mâles abandonnés l'emporte constamment sur celui des filles, quoiqu'il paraisse plus naturel que les parens aiment mieux garder auprès d'eux l'enfant dont le sexe leur promet dans l'avenir des ressources et un appui qu'ils ne peuvent espérer d'un sexe plus faible.

---

(1) Moyenne des naissances, sur 5 ans (de 1817 à 1821). Recherches statistiques, publiées par le préfet de la Seine, tome 2, tableau 53.

(2) Voyage dans les Alpes maritimes, par Fodéré.

(3) Statistique du Mont-Blanc, par Verneil.

Les différentes capitales indiquées ici reçoivent, comme à Paris, beaucoup d'enfans apportés du dehors, et qui n'appartiennent point à leur population ; mais cette condition étant la même pour toutes, elle ne change point les termes de comparaison, et ne saurait influer sur les résultats. Il suffit seulement de la rappeler au souvenir du lecteur, afin qu'il puisse en tenir compte en suivant nos calculs. Il a déjà remarqué que Rome, Lisbonne et Madrid, situées dans un climat chaud, au milieu de pays où les mœurs passent pour être relâchées, ne présentent, sur un total de 16,400 naissances, que 4,300 enfans abandonnés, ou 26 sur 100 à peu près, tandis que Vienne, Pétersbourg et Moscou, prises ensemble, en donnent 31 (30,8) (8,500 sur 27,600 naissances), et que, dans un petit coin de terre, au pied des Alpes, on n'en trouve au contraire que 6 (560 sur 9,600 naissances). A quoi tiennent ces différences? Le nord a-t-il, contre l'opinion commune, des mœurs moins pures que le midi (1) ? Existe-t-il

(1) Ceux qui ont vu Vienne pensent que l'extrême misère y est moins commune qu'à Paris. L'air circule mieux dans ses faubourgs, et ce sont eux qui contiennent la majeure partie de la population de cette capitale. Les aumônes et les vivres que l'on y distribue encore aujourd'hui à la porte des couvens, plus abondamment qu'ils ne l'étaient autrefois chez nous, sont une ressource précieuse pour les pauvres.

plus de misère sur les bords glacés de la Néva ou du Danube que dans les plaines arides de la Castille, ou la Savoie est-elle plus fertile, plus riche que ces deux empires ? Au milieu des neiges des Alpes, sous l'humble chaumière de l'honnête Savoyard, on peut trouver le bonheur ; mais la richesse, l'aisance, la simple médiocrité même, n'y sont jamais entrées avec lui. Pour expliquer toutes ces anomalies, toutes ces contradictions qui, après tout, ne sont peut-être qu'apparentes, il faudrait avoir voyagé partout, avoir tout vu, tout connu, tout examiné, il faudrait enfin être beaucoup plus instruits que nous ne le sommes. Dans l'impossibilité de rendre raison des détails, il est plus convenable, plus sage, de se borner à des observations générales qui nous paraissent avoir le double mérite de l'intérêt et de la nouveauté.

Nous regrettons de ne pouvoir compléter le tableau que nous venons de présenter. Il acquérerait un bien grand degré d'intérêt, s'il embrassait tous les Etats de l'Europe : c'est vraiment alors qu'il révélerait le secret de ses mœurs; et peut-être, après l'avoir examiné de bien près, trouverait-on moins de corruption que de pauvreté. L'immoralité, sans doute, est loin d'avoir diminué depuis vingt-cinq ans, et l'accroissement observé partout des enfans naturels atteste ses progrès ; mais la misère aussi n'a-t-elle

pas les siens? et les impôts, les droits, les charges de toute espèce qui pèsent sur les peuples, les révolutions qui les agitent, les guerres qui les ravagent, les disettes, les épidémies qui les dévorent, ne sont-elles pas des causes aussi constantes, aussi actives de l'abandon des enfans, que la dissolution des mœurs? S'il ne faut pas, animé d'un saint zèle, trouver partout le vice et le scandale, il ne faut pas non plus, par trop de complaisance, voir partout des temps meilleurs et des peuples heureux : il faut observer les faits, les recueillir avec soin, les étudier en silence, et en tirer, s'il est possible, quelque vérité utile.

Nous reviendrons sur ce sujet dans le chapitre suivant.

CHAPITRE IV.

Des causes qui influent sur le nombre des enfans trouvés.

Les mœurs sont-elles devenues meilleures depuis trente ans, ou se sont-elles corrompues davantage? Cette question est vivement débattue en ce moment, et chaque parti invoque en faveur de son opinion les faits qu'il croit propres à l'appuyer. Ceux qui pensent que les révolutions, en brisant tous les liens sociaux, affranchissent l'homme du frein des devoirs, et le livrent sans défense à ses passions, voient dans l'augmentation successive des enfans abandonnés la preuve de la dépravation toujours croissante des mœurs, et il faut en convenir, ici les faits semblent parler pour eux. Il y a seize ans, les enfans naturels formaient à Paris le quart des naissances (4,500 sur 18,000) : ils en font le tiers aujourd'hui (9,000 sur 25,000) (1).

Dans les vingt dernières années du siècle der-

(1) Tableaux statistiques du Préfet de la Seine, t. 2, tabl. n° 53.

nier, la proportion avait été trouvée de 1 sur 42,4 à Stuttgard : elle est aujourd'hui de 1 sur 6,8, et dans beaucoup de villes d'Allemagne de 1 sur 5 (1); en Savoie, de 1789 à 1801, elle s'est accrue de près d'un tiers; en 1806 elle montait encore (2). En Suède on l'estimait de 1 sur 20; en Finlande, de 1 sur 22; en Portugal, de 1 sur 13 (3); en Danemarck, de 1 sur 12,2 (4); dans le royaume de Wurtemberg, de 1 sur 7 1/2 (5). Du nord au midi, partout elle augmente. Sans en accuser les mœurs, on pourrait peut-être en trouver la raison, pour la France surtout, dans les entraves que les lois nouvelles semblent avoir mises à dessein au mariage, dans la multitude d'actes qu'elles exigent, et qu'il est souvent impossible de se procurer; dans les frais que ces actes coûtent; enfin dans l'inutilité même que la misère, qui n'exclut pas l'attachement, trouve à former un contrat où les deux parties, n'ayant rien à se donner, n'ont aussi rien à recevoir, encore moins à stipuler.

En général, ce ne sont pas les filles publiques

---

(1) Article *Mortalité*, du Dictionnaire des sciences médicales, par M. le docteur Friedlander.

(2) Statistique du département du Mont-Blanc, par M. Verneil. 1810.

(3) Statistique du Portugal, par M. Balbi, tome 1.

(4) Journal de Paris, 29 décembre 1821.

(5) Article du Dictionnaire des sciences méd., déjà cité.

qui alimentent le plus les hospices d'enfans trouvés. La prostitution est stérile : c'est un bienfait de la nature de refuser la fécondité à des excès qu'elle condamne.

Mais quand une union légitime à ses yeux ne saurait l'être aux yeux de la société, c'est alors qu'il faut soigneusement lui en dérober les fruits, et c'est là aussi, on ne peut le dissimuler, une des causes qui contribuent à peupler les hospices d'enfans abandonnés. Sur 21,000 femmes reçues pendant l'espace de dix ans à la maison d'accouchement de Paris, 17,000 n'étaient pas mariées, et 2,634 seulement en sortirent avec leurs enfans ou les envoyèrent en nourrice (1). Ce fait prouve sans réplique le désordre des mœurs ; mais après avoir fait la part de l'inconduite, il convient de faire celle du malheur.

Dans ce même espace de dix années (de 1804 à 1813), l'hospice des enfans trouvés en reçut 46,960, dont 15,733 furent envoyés de la maison de la maternité : c'est 4,700 par an ; dont un libertinage bien avoué réclame le tiers (1,573). Un déréglement plus secret, parce qu'il s'allie à l'aisance, qui aide à en couvrir les désordres, contribue sans doute aux deux autres tiers, mais dans une proportion qu'il est impossible de dé-

(1) Rapport sur les hôpitaux en 1816, p. 101.

terminer. Le reste enfin est le déplorable tribut que la nature paie à la pauvreté. S'il ne faut pas être riche pour s'aimer, il faut du moins être au-dessus du besoin pour élever ses enfans, et des renseignemens certains attestent qu'une très-grande partie de ceux qu'on porte à l'hospice sont couverts des haillons de la misère.

M. Malthus, que nous aimons à citer ici, pense que l'abandon des enfans augmente ou diminue avec les années de disette ou d'abondance. « Après une épidémie ou une famine, dit-il, on peut croire qu'il y a peu d'enfans exposés; mais il y en a toujours plus à mesure que la population croît et s'entasse. Enfin, le nombre en est le plus grand dans les mauvaises années où le produit moyen ne suffit pas pour nourrir la population actuelle (1).

Les faits s'accumulent pour justifier cette opinion. Sur la côte de Malabar, les mères vendent les enfans qu'elles sont hors d'état d'élever. Un voyageur anglais raconte que, pendant son séjour à Anjengo, une jeune femme vint lui offrir pour une roupie (environ 50 s.) son enfant, en lui disant qu'étant enceinte du second, elle ne pouvait prendre soin de deux à la fois. Il refusa de l'acheter, et il apprit quelques jours après qu'elle l'avait vendu trente sous à un in-

(1) Essai sur la population, t. 1, liv. 1, chap. 12.

terprète portugais. Il ne faut pas, ajoute-t-il, que l'humanité condamne ce commerce: il arrache de pauvres enfans aux horreurs de la faim et du dénuement (1); et, en effet, dans les lieux où il n'y a point d'asiles pour ces infortunés, il vaut encore mieux les vendre que de les laisser périr.

On lit dans le recueil des Lettres édifiantes, qu'à la Chine, où la religieuse observance de tous les devoirs moraux est le trait le plus caractéristique des habitans, l'exposition des enfans est effrayante, et les mandarins les plus instruits n'hésitent pas à lui donner la misère pour cause (2).

En Hollande, où le commerce et l'économie accumulent sans cesse de nouvelles richesses, mais qui n'en contient pas moins plus de 600,000 pauvres, ce n'est pas la vieillesse ou le manque de travail; ce ne sont pas les infirmités ou les malheurs particuliers, bien moins encore l'inconduite, qui réduisent le plus de famille à l'indigence: c'est le trop grand nombre d'enfans qu'ils ne peuvent élever. D'après le beau travail de M. le baron de Kéverberg, sur la

---

(1) Nouv. Annal. des voyages, par Eyriès et Malte-brun, 28e livr. avril 1822.

(2) Lettres édifiantes, nouv. édit. de 1811, tom. 19, p. 101 et suiv.

Flandre orientale, la plus populeuse des provinces de ce royaume (1), les indigens doivent y être classés de la manière suivante : vieillards 2,880, infirmes 7,800, indigens tombés dans la misère par des malheurs particuliers 4,840, par défaut de travail 15,800, par inconduite 3,100, par trop d'enfans 34,000. Si l'on étend ce calcul au reste de la Hollande, en prenant les mêmes proportions pour base, on trouve qu'il y a 30,000 pauvres par inconduite, contre 290,000 qui le sont devenus pour avoir eu trop d'enfans (2). La fécondité, dans ce cas, n'est plus un bienfait de la nature ; mais les asiles toujours prêts à en recevoir les tristes fruits en sont un de la civilisation.

Il est près de nous un peuple simple, patient, laborieux, et dont le travail ne peut suffire à éloigner de lui la pauvreté, chez lequel cependant le besoin n'ôte rien à la probité, rien à la gaieté ; qui poursuit de ses chants comme de ses demandes le voyageur sur les chemins, qui en sollicite vivement la plus modique pièce de monnaie, et lui rapporte intacte sa bourse qu'il vient

---

(1) Essai sur l'indigence dans la Flandre orientale, à Gand, chez J. N. Houdin.

(2) On peut consulter sur ce sujet intéressant une brochure intitulée : De la colonie de Frédéricks Oord, p. 55.

de trouver à ses pieds ; le Savoyard enfin, forcé chaque automne de quitter un pays qui ne pourrait le nourrir, et dont l'émigration annuelle arrache à leurs foyers plus de cinquante mille individus (1); le Savoyard, il y a trente ans, ne comptait dans ses montagnes qu'un petit nombre d'enfans abandonnés (293). En 1806, il y en avait un tiers de plus (415). On serait tenté d'en attribuer la cause au relâchement des mœurs ; si l'écrivain auquel nous empruntons ce fait n'avait pris soin lui-même de les justifier ; et la remarque qu'il ajoute, que le nombre des pauvres s'était accru dans la même proportion pendant cet espace de temps, permet bien moins d'accuser ici la morale que l'indigence.

Et pourquoi chercher des preuves ailleurs, quand on les trouve chez nous-mêmes ? Dans les années désastreuses de 1709 et de 1816, le nombre des enfans abandonnés augmenta tout à coup de huit cents dans Paris, et de cinq mille dans la France. Veut-on quelque chose de plus décisif encore ? L'administration nous a communiqué le tableau des enfans trouvés qui existaient dans tous les départemens de la France au 1er janvier 1821. Pour lui donner une forme qui remplît

(1) Statistique du Mont-Blanc, par M. Verneil, p. 258. Elle se monte à 44,000 individus pour le seul diocèse d'Annecy, et l'on estime à 25 fr. par tête la somme d'argent que chacun rapporte à son retour dans le pays.

mieux notre but, nous les avons réunis par provinces, divisées elles-mêmes en provinces du centre et en provinces frontières de terre et de mer. Parmi les premières se trouvent le Berri, la Touraine, le Bourbonnais, la Marche, le Limousin, l'Auvergne, pays peu productifs, où l'industrie languit, où la population vit mal, où l'émigration est habituelle. Les secondes, au contraire, sont la Bretagne, la Normandie, la Picardie, la Flandre, la Provence, le Dauphiné, le Languedoc, où la nourriture est abondante, l'existence facile, où existent nos manufactures, nos ports de mer, nos places fortes, toutes nos grandes villes enfin, Brest, Toulon, Marseille, Bordeaux, Rouen, Lille, Metz, Strasbourg (1), cités populeuses, commerçantes, qui renferment une multitude d'étrangers, de soldats, de marins, d'ouvriers; centres toujours actifs d'industrie, de richesses et de corruption (2). Eh bien, ces mêmes pro-

(1) Il est rare, dit un médecin de Strasbourg, que plusieurs maternités ne précèdent pas le mariage dans les basses classes, et cette violation de la pudeur est si peu déshonorante, que les bourgeois de Strasbourg prennent toutes ces filles-mères pour en faire les nourrices de leurs enfans, les tiennent chez eux en communauté avec leur famille, les paient bien, et les invitent, par tous ces avantages, à la récidive. Voyage aux Alpes maritimes, tome 2, p. 201, par M. Fodéré.

(2) Voyez le tableau n° 1, à la fin de l'ouvrage.

vinces, avec vingt millions d'habitans, six cents mille naissances par année, et les trois quarts de la France compris dans leur vaste territoire, peuvent à peine donner autant d'enfans trouvés que dix millions d'habitans répandus dans les provinces du centre, et dont nous retranchons encore Lyon et Paris, qui en fournissent six mille à elles seules.

Voici le rapport qu'elles observent entre elles :

PROVINCES FRONTIÈRES.

Population.	Naissances en 1821.	Enfans trouvés dans la même année.	Rapport sur 100.
19,000,000....	607,400....	17,251....	2,84

PROVINCES DU CENTRE.

10,000,000....	310,507....	8,665....	2,79 (1)

Veut-on entrer dans l'examen des détails qui fournissent ce résultat inattendu ? Dans l'Orléanais, l'Auvergne, le Limousin, la Marche, le Bourbonnais, provinces pauvres de la France (on sent bien que cette expression n'est ici que relative), le rapport des enfans abandonnés, avec les naissances, est de trois, quatre, cinq sur cent, tandis que, dans les pays riches, l'Alsace, la Lorraine, la Bretagne, la Nor-

(1) Voyez à la fin de l'ouvrage le tableau n° 1.

mandie, la Franche-Comté, il ne passe pas deux, et même quelquefois n'atteint pas un. Dans ces mêmes provinces, sur 15,900 enfans naturels, on n'en compte que le tiers (5550) apportés aux hospices; les mères pouvant les élever les gardent avec elles. Dans l'Auvergne, la Marche, le Limousin, le Berri, le Bourbonnais, au contraire, 4,353 naissances illégitimes donnent 3,080 expositions. C'est près des trois quarts, et cela doit être : la débauche fait les enfans naturels, la misère produit les enfans abandonnés.

Le conseil général du département des Basses Alpes disait en 1821 : L'huile, partie essen-« tielle de la nourriture du pauvre, ayant man-« qué cette année, la misère sera plus grande, « et il en résultera l'abandon de beaucoup d'en-« fans (1). » Entre les mauvaises mœurs qui dépravent les peuples, et les mauvaises années qui les appauvrissent, il y a plus de conformité qu'on ne croit dans les effets.

Ce que nous avons dit plus haut sur les obstacles dont nos lois ont entouré le mariage reçoit ici une nouvelle preuve. Le rapport des enfans naturels avec les naissances est à peu près le même dans les deux parties de la France, 6,12

(1) Analyse des procès verbaux des conseils généraux des départemens, année 1821.

pour les provinces frontières, et 5,88 pour celle du centre. Là, la corruption dédaigne un acte dont elle n'a que faire; ici, l'indigence ne saurait en payer les frais.

Enfin, si l'on étend plus loin ces considérations, et que l'on rapproche tous les rapports à peu près identiques, on reconnaît, par exemple, que dans la Flandre, la Picardie, la Normandie, le Béarn, la Provence, la Franche-Comté, le Lyonnais, le Maine et l'Orléanais, la moyenne des naissances illégitimes est de 8,80 sur 100 (1); que dans l'Aunis, le Languedoc, le Berri, l'Auvergne, la Bretagne et le Poitou, elle est, au contraire, de 3,87 (sur 100) (2). Nous ne prétendons point expliquer toutes ces différences; mais, en voyant que, dans cette dernière province, la proportion des enfans naturels avec les naissances est de 2,54, et celle des enfans trouvés de 1,71, nous nous rappelons que la Vendée aussi est dans le Poitou, et qu'il n'y a rien d'étonnant à ce que l'amour de ses princes et de son Dieu s'allie à de bonnes mœurs.

Dira-t-on maintenant que ces renseignemens,

---

(1) 268,708 naissances. — 23,666 enfans naturels. Voyez le tableau n° 1 à la fin de l'ouvrage.

(2) 247,045 naissances. — 9,569 enfans naturels. Voyez le même tableau.

n'embrassant qu'une année, méritent peu de confiance. Mais aux 26,000 enfans abandonnés en 1811, il en faut joindre 91,000 qui existaient à cette époque dans les différens hospices. Et, qui ne voit que ce triste dépôt, formé du tribut des années antérieures, ne l'a été que sous les mêmes conditions, sous les mêmes influences physiques et morales? On en sera convaincu si l'on jette un coup d'œil sur la première colonne du tableau. Pour nous, nous croyons ces résultats curieux, intéressans; nous les regardons surtout comme nouveaux. Ils établissent une grande vérité morale, entrevue depuis long-temps, mais qui ne reposait sur aucune base certaine; et nous remercions l'autorité qui nous a mis à même de la publier en l'appuyant de faits positifs.

Ne faisons donc pas l'espèce humaine plus méchante qu'elle ne l'est en effet; croyons que la misère arrache au moins à leur mère autant d'enfans que le libertinage. C'est déjà bien assez qu'après cette séparation douloureuse, un éternel oubli succède aux regrets, et que si peu de ces infortunés soient rappelés au toit paternel dont les exila le vice ou le malheur (1).

---

(1) Le nombre total de ceux repris par les parens a été de 10,541 pour l'année 1821. C'est le 13e. Dans Paris la proportion n'est guère que d'un sur cent.

CHAPITRE V.

De la mortalité de l'enfance en Europe.

Nulle part, malgré tout l'intérêt que leur sort inspire, malgré tous les soins qu'on leur prodigue, on n'a pu réduire la mortalité des enfans abandonnés à la marche ordinaire et commune aux autres enfans. Partout elle s'en éloigne plus ou moins, et trop souvent dans une proportion telle qu'on ne peut la comparer à aucune autre.

Pour en mieux faire connaître la différence, il nous a semblé utile et curieux en même temps de présenter la mortalité des enfans en Europe, depuis 0 jusqu'à 10 ans, d'après les travaux des savans qui se sont le plus occupés de ces sortes de calculs.

M. d'Ivernois remarque, dans un de ses écrits (1), « que, si tous les États dressaient « annuellement un compte exact de leur popu-

(1) Des pertes que la révolution a causées au peuple français.

« lation , en portant avec soin , dans une co-
« lonne particulière , l'âge précis auquel les en-
« fans meurent , cette seconde colonne ferait
« voir le mérite relatif des gouvernemens et le
« bonheur comparé de leurs sujets. Ce simple
« tableau arithmétique , ajoute-t-il , serait peut-
« être plus concluant que tous les argumens
« d'une autre espèce ». Le nôtre aura du moins un double avantage : il épargnera de longues recherches, en présentant réunis sous un même coup d'œil beaucoup de faits épars çà et là dans des livres qu'on ne peut pas toujours se procurer ; ensuite il servira de point de comparaison auquel il sera facile de rapporter ce que nous dirons par la suite.

Nous avons, du reste, eu soin de le disposer de telle sorte, qu'il montrât pour chaque époque d'âge l'accroissement de la mortalité, suivant l'ordre des pays où il a lieu.

(TABLEAU.)

TABLEAU

PRÉSENTANT LA MORTALITÉ DES ENFANS, EN EUROPE, DE 0 A 10 ANS.

De 0 à 1 an.	Perte sur 100.	De 0 à 3 ans.	Perte sur 100.
En Suisse (1) . . .	19,109	En Hollande. . . .	26,428
En Hollande (2) . .	19,642	A Genève.	28,501
A Genève (3) . . .	19,507	A Pétersbourg. . .	36,455
A Paris (4).	21,287	A Berlin.	47,352
En Provence (5) . .	24,211	En Suède	39,429
A Pétersbourg (6) .	27,897	En Provence. . . .	38,997
En Suède (7). . . .	28,393	A Vienne	»
A Londres (8). . .	36,371	En Suisse	»
A Berlin (9)	39,538	A Londres.	50,3
A Vienne (10) . . .	45,594		

(1) D'après les Tables de Muret, dans son Essai sur la population du pays de Vaux.

(2) D'après la Table de Kerboom, insérée, par Déparcieux, dans son Essai sur les probabilités de la durée de la vie.

(3) D'après la Table de Cramer, pour 83 ans, insérée, par M. Duvillard, dans son ouvrage sur la petite vérole.

(4) D'après la Table du curé de Saint-Sulpice, pour 29 ans, finissant en 1744, insérée dans l'ouvrage de M. Déparcieux, déjà cité.

(5) D'après les Tableaux de décès des départemens, pour 5 ans, finissant en 1821.

(6) D'après la Table de M. Krafft, pour 17 ans, finissant en 1780, insérée dans les Mémoires de l'Académie de Berlin.

(7) D'après les Tables de Wargentin, pour 9 ans, finissant en 1763, insérées dans les Mémoires de l'Académie de Stockholm, année 1766.

(8) D'après les Bills de mortalité de Londres, pour 29 ans, finissant en 1757, donnés par Sussmilch, dans son Ordre divin, vol. 2, Table 10.

(9) D'après les Tables du même Sussmilch, pour 4 ans, finissant en 1755, vol. 2, Table 1re.

(10) D'après un Recueil allemand, intitulé Volksmenge, etc., cahier de 1810.

Pannée 1821.

PRS.	ENFANS		RAPPORT
	ENTRÉS dans l'année.	MORTS dans l'année.	sur 100.
Flandre	745	370	49,66
Picardie	870	463	53,21
Normandi	849	641	75.50
Bretagne	1,110	534	48,10
Poitou.	482	264	54,77
Aunis et	299	193	64,54
Guienne e	535	259	48,41
Béarn et N	362	132	36,46
Roussillon	657	306	46,57
Languedo	546	103	29,76
Provence	486	389	80,04
Dauphiné.	759	320	42,16
Franche-C	954	372	38,99
Alsace.	211	111	52,60
Lorraine.			
	8,665	4,457	

Morpagne.	4,457
—pices.	664
	5,121
sur 100. . . .	59,09

TABLEAU

Présentant la mortalité des enfans trouvés en France dans l'année 1821.

PROVINCES.	ENFANS ENTRÉS dans l'année.	ENFANS MORTS dans l'année.	RAPPORT sur 100.	PROVINCES.	ENFANS ENTRÉS dans l'année.	ENFANS MORTS dans l'année.	RAPPORT sur 100.
Flandre	904	552	61,06	Ile-de-France	745	370	49,66
Picardie	984	490	49,79	Champagne	870	463	53,21
Normandie	2,579	1,408	54,59	Maine	849	641	75.50
Bretagne	1,585	806	50,85	Orléanais	1,110	534	48,10
Poitou	413	208	50,36	Anjou	482	264	54,77
Aunis et Saintonge	662	336	50,75	Touraine	299	193	64,54
Guienne et Gascogne	3,250	1,693	52,09	Berri	535	259	48,41
Béarn et Navarre	436	100	22,93	Nivernois	362	132	36,46
Roussillon	470	121	25,74	Bourgogne	657	306	46,57
Languedoc	1,819	786	43,21	Marche	346	103	29,76
Provence	1,915	797	41,61	Bourbonnais	486	389	80,04
Dauphiné	844	324	38,38	Limousin	759	320	42,16
Franche-Comté	231	89	38,70	Auvergne	954	372	38,99
Alsace	367	56	15,25	Lyonnais (*Loire*)	211	111	52,60
Lorraine	792	262	33,08				
	17,251	8028			8,665	4,457	

Morts à la campagne	8,028	Morts à la campagne	4,457
—— aux hospices	1,761	—— aux hospices	664
	9,789		5,121
Rapport sur 100	56,74	Rapport sur 100	59,09

Total général des entrés	25,916
Idem des morts	14,910
Rapport sur 100	57,63

IMPRIMERIE DE GUIRAUDET, RUE SAINT-HONORÉ, N° 315.

De 0 à 5 ans.	Perte sur 100.	De 0 à 10 ans.	Perte sur 100.
En Suisse	30,146	En Suisse	34,871
En Hollande. . . .	31,142	En Hollande. . . .	36,214
A Genève.	33,319	A Genève	39,529
A Pétersbourg. . .	39,598	A Pétersbourg. . .	41,974
En Provence. . . .	43,185	En Provence . . .	47,024
En Suède	44,921	A Londres.	48,453
A Londres.	45,000	En Suède	50,044
A Paris	46,046	A Paris	52,501
A Berlin.	48,286	A Berlin.	54,108
A Vienne	52,929	A Vienne	55,578

On nous reprochera peut-être d'avoir placé la mortalité de provinces, et même de pays entiers, à côté de celle de grandes villes où l'on sait qu'elle suit des lois fort différentes. Mais nous nous sommes gardés de mêler ensemble ces villes et ces provinces. Si nous les présentons dans un même cadre, ils y sont seulement réunis, et non confondus; ensuite il faut bien prendre les faits comme on les trouve, et s'en servir seulement comme il convient.

Il y a une observation plus importante à faire: c'est la mortalité très-forte de ce tableau. Si elle paraît moindre dans certains pays, il en est aussi où plus du tiers des nouveau-nés a déjà succombé dès la première année, et dans beaucoup la moitié n'atteint pas dix ans. Sans doute la mort est un tribut que tout ce qui existe paie à une volonté éternelle, immuable; mais l'enfant

doit-il l'acquitter si jeune? Cher à tout ce qui l'entoure, brillant de fraîcheur, de grâce et de gaîté, l'enfant ne connaît encore ni une douleur ni un chagrin. Ignorant des maux de la vie, il n'invoque point contre eux la fin de ses jours et la paix du tombeau ; et cependant il meurt, et presque partout dans une proportion effrayante ! N'en accusons point la nature : elle est essentiellement conservatrice. C'est l'homme seul, ce sont ses préjugés, son ignorance, ses mauvaises habitudes, son obstination à les garder, qui le détruisent ainsi dans son germe. Dès qu'il veut écouter la raison et revenir à cette nature dont il s'éloigne si souvent, dès qu'il lui rend ses droits, alors tout redevient ce qu'il doit être, et c'est là en effet ce que l'on observe dans les pays où le progrès des lumières a dissipé la nuit de beaucoup d'erreurs.

Simpson, d'après ses Tables, estimait qu'en Angleterre plus du quart des enfans succombait dans la première année. Dupré de Saint-Maur trouvait chez nous un résultat à peu près semblable, c'est-à-dire que, sur vingt-quatre mille naissances, il y avait six mille quatre cents décès au bout d'un an ; et l'on regardait comme certain que la moitié des enfans élevés dans la maison paternelle mourait à trois ans, en Angleterre, tandis qu'il en fallait, au contraire, sept ou huit en France pour atteindre ce terme.

Daubenton poussait plus loin le calcul : il pensait qu'un tiers de la race humaine s'éteignait avant la première année, et que la moitié seulement arrivait à la huitième. Price et d'autres savans adoptèrent cette base, qui était juste pour la moitié du siècle précédent, mais qui ne l'est plus aujourd'hui. Celles que fournissent les derniers renseignemens sont bien plus favorables. A Paris, le rapport de la mortalité, sur cinq ans (1817-1821), est, de 0 à un an, de 18,62; de 0 à trois ans, de 29,33; de 0 à cinq, de 33,28; et de 0 à dix, de 37,27 (1). La table de M. Friedlander, sur dix ans (1806-1817), montre encore des nombres moins forts (2). On les trouve de 14,9 sur 100 pour la première époque, 22,9 pour la seconde, 23,2 pour la troisième, et enfin de 30,4 pour la dernière, au lieu de 21,46 et 52 que porte notre tableau.

En Angleterre, les dernières listes de décès de Londres donnaient pour terme moyen de la

(1) Voici les nombres. Le total des décès, pour les années 1817, 1818, 1819, 1820 et 1821, est, d'après les Tableaux de M. le préfet de la Seine, nos 19 et 31, t. 1er, 29, 39 et 49, t. 2, de 110,338. Les morts d'un an sont au nombre de 20,552; ceux de trois ans, de 32,363; de cinq ans, de 36,726; de dix ans, de 41,133. Si l'on ôtait de cette mortalité celle des enfans trouvés décédés à l'hospice, et qui se monte à 7050 pour ces cinq années, le rapport de 0 à 1 an serait encore bien plus faible.

(2) Article *Mortalité* du Dictionnaire des sciences médicales.

mortalité de o à deux ans , 26,17 , de o à cinq ans , 36,20 , et de o à dix ans, 40,8 , pour les années 1818 , 1819 , 1820 et 1821 (1).

Enfin , à Pétersbourg le rapport était , en 1821 , de 41,7 , pour cette dernière époque d'âge (2) , et à Berlin , de 27,6 seulement , suivant M. Tooke, dans son Voyage en Russie, publié en 1800 (3). Il avait sans doute alors sous les yeux des documens que nous ne possédons pas. Plus heureux que nous , les écrivains du nord trouvent dans leur pays une foule de livres que nous cherchons en vain dans nos bibliothéques publiques. Le peu d'ouvrages étrangers qu'elles renferment est dû au hasard qui l'a présenté dans une vente , ou à un mérite tellement reconnu, qu'il lui a valu l'honneur d'être traduit dans notre langue. Hormis ces deux cas particuliers , presque toujours les sources éloignées nous manquent et la science en gémit (4).

---

(1) Le Compendium , ou l'Almanach impérial de 1823 , donne , pour ces quatre années . . . . . 73,323 décès, sur lesquels on en compte de o à 2 ans . . . 19,194
à 5 ans . . . 26,548
à 10 ans . . . 29,973

(2) Voyez le Journal des Débats , du 13 février 1823.

(3) Tome 3 , p. 38 de la traduction française.

(4) Il y a plus , et on aura peine à le croire : la bibliothéque royale ne reçoit pas un seul des ouvrages d'administration ou autres qui sortent des presses de l'imprimerie royale !

La vie des enfans, cette vie si précieuse, si riche d'avenir, qui donne tant d'espérance et pas un regret encore, est donc mieux conservée depuis une trentaine d'années.

Cet heureux changement paraît surtout avoir lieu dans les pays du nord. Ceux du midi fournissent à peine sur ce sujet quelques renseignemens dont on puisse faire usage; mais, d'après le peu qu'on en sait, il est à croire qu'aucune amélioration n'a eu lieu à cet égard. A Milan, la mortalité du premier âge est encore très-forte. A Padoue elle était en 1790 de 49 sur 100, de 0 à 7 ans (1). En Portugal, en Espagne, où l'instruction est loin d'avoir pénétré dans les classes inférieures, où le peuple est livré à une foule de préjugés, de pratiques, qui ne seraient que ridicules si elles n'étaient le plus souvent funestes, il est difficile que la vie des enfans soit plus assurée qu'ailleurs. On reconnaît encore ici cette tendance des peuples du nord au perfectionnement des facultés humaines, tendance si prononcée, si réelle, qu'en séparant dans sa pensée les habitans du pôle de ceux du midi, on voit d'un côté toute la vivacité, tout le brillant de l'esprit, les charmes, les grâces de l'imagination, et avec eux tous les arts, tous les

(1) Article *Mortalité* du Dictionnaire des sciences médicales, par M. le docteur Friedlander.

plaisirs , mais aussi une sorte de nonchalance , de langueur de l'âme, qui se refuse à tout travail, à tout effort de l'intelligence ; effet naturel d'un climat qui embrase les sens , ordonne les plaisirs , et prescrit ensuite à des organes fatigués un repos nécessaire. A mesure que l'on se rapproche du nord, au contraire , cette mollesse des pays chauds disparait. Avec des corps plus robustes , on observe un esprit plus froid , mais aussi plus ferme , capable de plus d'efforts pour soutenir la méditation , le travail de la pensée. On trouve des idées élevées , des connaissances profondes, les lumières , les sciences enfin, et la civilisation qui en est la suite , qui améliore, conserve l'homme , quand les arts, les plaisirs et leurs dangereuses séductions l'énervent, le vieillissent , le consument au midi.

Voilà pourquoi Paris, Londres , Berlin et Pétersbourg (en admettant toujours les données comme exactes) , qui réunissent, au plus haut degré , toutes ces conditions , sont les lieux où il meurt moins d'enfans aujourd'hui qu'autrefois. Leur éducation physique s'est améliorée. Nourris plus habituellement par leur mère , ou du moins sous ses yeux, ils sont l'objet de plus d'attention, de prévoyances , de soins, et ces soins de tous les momens conservent leurs jours. Un de ces hasards heureux , qui arrache une fois dans un siècle son secret à la nature, la

découverte de la vaccine, a mis à même de les préserver d'un fléau cruel qui les moissonnait avant l'âge (1). Déjà l'inoculation avait diminué les ravages de la petite vérole ; mais on sent combien il y a loin, pour les chances heureuses, d'un moyen qui rend une maladie moins funeste, à celui qui en garantit entièrement.

Et il est si vrai que, pour conserver la vie des enfans, les soins font tout, et le climat rien ou peu de chose, que la Suisse et la Hollande, si différentes de position et de température, sont les pays où il en meurt le moins. L'explication de ce fait, déjà remarqué par Muret, serait-elle dans l'habitude qu'ont toutes les mères, au pied des Alpes comme sur les bords de l'Amstel, de nourrir elles-mêmes leurs enfans. Nous l'ignorons ; mais nous dirons seulement qu'ayant été curieux de comparer la mortalité en nourrice avec celle des enfans élevés à Paris, nous avons eu le résultat suivant : sur cent enfans nourris par leur mère, il en meurt dix-huit (18,36) la première année ; sur le même nombre

(1) Le plus grand nombre des individus emportés par la petite vérole l'est, en général, entre un et deux ans, et, selon les calculs de M. Duvillard, la moitié de ceux qui en doivent périr périt avant la seconde année. Il est également reconnu que, sur sept personnes atteintes de cette maladie, il y en a une qui succombe.

mis en nourrice, il en périt vingt-neuf (1). Nos calculs, bien que différens pour l'expression numérique, sont d'accord par le fait avec les observations des savans. Tourtelle, dans ses Élémens d'hygiène, assure que, sur mille, il en succombe cinq cents, et trois cents seulement chez leurs parens : cette proportion est encore bien plus forte que la nôtre. « J'ai remarqué, dit M. Dé-
« parcieux, qu'à Paris les enfans des gens riches
« ou aisés y meurent moins en général que ceux
« du bas peuple : les premiers prennent les
« nourrices dans Paris, ou dans les villages
« voisins, et sont tous les jours à portée de voir
« leurs enfans, et les soins que la nourrice en
« prend; au lieu que le bas peuple, qui n'a pas
« le moyen de payer cher, ne peut prendre que
« des nourrices éloignées. Des pères et mères ne
« voient leurs enfans que quand on les rapporte,

---

(1) De 1818 à 1821 il y a eu à Paris 89,486 décès, dont 16,434 de 0 à 1 an; et pendant les mêmes quatre années, 21,251 enfans ont été envoyés au bureau des nourrices; il en est mort à peu près 6164. (Recherches statistiques du préfet de la Seine, t. 1 et 2, et Résumé des comptes moraux des hôpitaux, années 1818, 1819, 1820 et 1821.) Ce rapport est numériquement exact; mais comme les décès ne sont point indiqués par âge, il convient de le baisser un peu, attendu que, bien que la très-grande partie de ces enfans meurent dans les douze premiers mois de leur existence, il en est cependant quelques uns parmi eux qui succombent dans un âge plus avancé.

« et, en général, il en meurt un peu plus de « la moitié entre les mains des nourrices, ce qui « vient en grande partie du manque de soins « de ces femmes (1).

Dira-t-on que ces renseignemens sont inexacts, parce que les faits sont singuliers? Nous le croirions pour les autres âges; mais, pour celui qui nous occupe, il est bien difficile que les données soient fausses.

A peine un enfant est-il né, qu'il a besoin du sein de sa mère, ou de tout autre sein étranger. On ne peut le perdre de vue un seul instant, un seul jour. Il est donc bien difficile que celle qui l'a nourri ne sache pas exactement son âge. Ce raisonnement s'applique encore aux époques suivantes. Ce n'est que quand l'homme, devenu libre, s'éloigne de ceux près desquels il a passé ses premières années, qu'il peut exister de l'incertitude sur le temps qu'il a joui de la vie, quand il vient à la perdre.

Au reste, avant de prononcer, il faudrait avoir des renseignemens plus positifs sur les usages, les habitudes, les mœurs des différens pays; il faudrait surtout des topographies mé-

(1) Essai sur les probabilités de la vie humaine.

dicales plus détaillées, plus en rapport avec les connaissances actuelles, en un mot rédigées sur un nouveau plan. Nous ne manquons pas de voyageurs dont les récits nous amusent, quand s'en trouvera-t-il un peu plus qui nous instruisent?

On a déjà imprimé plusieurs fois, dans des recueils scientifiques, que la mortalité des enfans était moins grande depuis vingt ans. Cette assertion ne reposait guère que sur des preuves morales, et prouvait moins la chose que le désir qu'elle fût. Conduits à l'examiner de plus près dans cet ouvrage, nous éprouvons quelque plaisir à la justifier par des faits qui, s'ils n'ont pas encore, aux yeux des esprits exacts, toute la certitude qu'ils voudraient y trouver, reçoivent néanmoins des données récentes sur lesquelles ils s'appuient un très-grand degré de probabilité.

Si l'on réfléchit maintenant que la plus grande partie des enfans appartient à la classe la moins aisée de la société; qu'élevés dans des réduits obscurs, humides; nourris d'alimens malsains, mal préparés; couverts de vêtemens à peine suffisans, dont la propreté ne rachète pas toujours la pénurie, ces enfans sont encore la proie de maladies opiniâtres, d'épidémies dangereuses qui les dévorent chaque année, et dont la négligence ou la misère de leurs parens ne saurait

les garantir, on en concluera, puisqu'il en meurt moins qu'autrefois, que le sort des ouvriers, des artisans, s'est amélioré; que leur travail, mieux payé, les met à même de mieux élever leur famille; qu'ils sont mieux logés, mieux nourris, mieux vêtus; qu'ils ont enfin, avec plus d'instruction, une existence meilleure, des habitudes plus générales d'ordre, d'économie; et l'on aura raison.

D'un autre côté, si l'on observe attentivement, on se convaincra que le nombre des pauvres augmente plutôt qu'il ne diminue; que cette instruction du peuple est bien peu de chose; que, malgré les exhortations les plus pressantes, il préfère encore voir la petite vérole décimer sa famille, plutôt que d'employer un préservatif innocent, que vingt ans d'expérience heureuse n'ont encore pu dépouiller à ses yeux d'un danger imaginaire (1). On verra que ce

(1) On remarque avec peine que le nombre des vaccinations gratuites va toujours en diminuant à Paris depuis 1816. Il y en a eu

En 1817	3,201.	Morts de la petite vérole .	745
1818	2,096.	. . . . .	993
1819	946.	. . . . .	355
1820	861.	. . . . .	105
1821	1,137.	. . . . .	272
1822	2,652.	. . . . .	1,084
1823	»	. . . . .	649

peuple est à peu de chose près demeuré ce qu'il était, insouciant, dérangé, toujours prêt du besoin, ayant une existence pénible, des habitudes vicieuses et une mauvaise conduite. Et l'on aura encore raison. Cependant il meurt moins d'enfans qu'autrefois : le fait paraît certain.

CHAPITRE VI.

De la mortalité des enfans trouvés , et de ses principales causes.

Nous venons de montrer que, si les calculs des savans sur la durée de la vie humaine étaient justes il y a cinquante ans , ils ne le sont plus aujourd'hui ; que c'est surtout dans le premier période de l'âge, c'est-à-dire de 0 à 10 ans , que le rapport de la mortalité a baissé ; qu'en admettant comme exacts les travaux les plus modernes sur cette matière, ce rapport, qui s'élevait autrefois à la moitié, ou 50 sur 100, pour cette époque de la vie, paraît être descendu aux deux cinquièmes ; que, pour plusieurs capitales de l'Europe , il est tombé à 40,8 (Londres), 41,73 (Pétersbourg) ; qu'à Paris même il est aujourd'hui de 37,27. Nous avons cru en trouver les raisons dans une éducation meilleure, dans des soins mieux entendus donnés aux enfans , dans la propagation de la vaccine enfin. Cependant ce n'est point de ces derniers résultats, quelque satisfaisans qu'ils soient , que nous ferons usage. Ils seraient trop favorables à ce qui nous reste à dire. Ceux de notre tableau seuls nous serviront.

En les réunissant ensemble, on peut établir

ainsi la mortalité de l'enfance en Europe pendant le siècle qui vient de finir :

	Minimum.	Maximum.
De 0 à 1 an.	19	45 1/2
De 0 à 3 ans	26 1/2. . . .	50
De 0 à 5 ans	30	53
De 0 à 10 ans. . . .	35	55 1/2

Ainsi, en prenant le maximum de ces nombres, sur cent enfans nés le même jour, il en périssait plus des deux cinquièmes dans leur première année, et plus de la moitié dans l'espace de dix. Quelle que forte que fût cette proportion, l'humanité aurait encore à s'applaudir si la mortalité des enfans trouvés se renfermait dans ces limites. Il nous est impossible de la comparer aux mêmes époques : les élémens pour un pareil travail n'existent pas ; mais nous savons seulement que de 0 à un an, il en mourait

(1) A Pétersbourg, en 1788. . . .	40 sur 100.
(2) A Florence, à la même époque. .	40
(3) A Barcelone, en 1786	60
(4) A Paris, en 1789	80
(5) A Dublin, en 1791	91

(1) Malthus, Essai sur la population, tome 1, p. 425, en anglais.

(2) Manuscrit de Tenon.

(3) Voyage en Espagne de Townsend, tome 3, p. 266.

(4) Mémoires de Tenon sur les hôpitaux.

(5) Rapport de sir John Baquare au parlement d'Irlande.

De 0 à 4 ans, on la trouve à Rome, Madrid, Dublin et Paris, de 50, 62, 76 et 98 sur 100.

Enfin, au bout de vingt ans, sur 19,420 enfans reçus dans la maison de Dublin, il n'en restait plus que deux mille vivans (1), et sept mille seulement à Moscou, sur 37,600 (2). Quelle effroyable destruction ! La guerre et les épidémies exercent de moins cruels ravages sur le genre humain. Les sanglantes batailles de Trasimène et de Cannes ne coûtèrent aux Romains consternés que les trois cinquièmes de leurs armées, et dans des temps plus modernes, les champs de Marengo, d'Austerlitz et d'Iéna ne virent succomber que le cinquième des combattans qui les rendirent fameux par leur défaite (3).

En 1348, Florence, ravagée par la peste, sur une population de cent-vingt mille âmes, en perdit les deux cinquièmes (4), et Marseille, Toulon (5), Moscou (6), désolées par le même

---

(1) Rapport de sir John Baquare.

(2) Description de Pétersbourg, par Georgi, tome , p. 256 de l'original allemand, édit. de Pétersbourg, en deux parties. 1790.

(3) Volumes 13, 15 et 16 des Victoires et Conquêtes des Français.

(4) Chronique de Morelli, citée par Marco Lastri dans ses Tables des baptêmes de Florence.

(5) Papon, Hist. de la peste.

(6) Tooke, Hist. de Russie, t. 3.

fléau dans le siècle dernier, eurent à regretter l'une le quart, l'autre la moitié, la dernière le septième de leurs habitans. L'abandon des enfans par leurs mères est donc à lui seul une cause de mort plus destructive pour eux que les deux plus cruels fléaux qui puissent décimer le genre humain.

Et que l'on ne croie pas que des temps plus modernes ont amené des résultats plus heureux; que ce funèbre catalogue, que nous pourrions encore étendre, présente aujourd'hui des nombres moins forts. D'après des renseignemens authentiques que nous avons sous les yeux, à Madrid, en 1817, il mourait, soit à l'hospice, soit à la campagne, 67 enfans sur 100; à Vienne, en 1811, 92; à Bruxelles, de 1812 à 1817, 79. A cette époque, l'hospice, peu vaste, mal aéré, malsain, fut transporté dans un autre quartier de la ville, et depuis lors on a remarqué un abaissement considérable dans le terme moyen des décès, qui n'est plus que de 56 sur 100.

Parmi nous, si l'on excepte la capitale, où les plaintes, les écrits d'un petit nombre de savans, de médecins philosophes, ont révélé le triste état des choses, on a toujours ignoré quelle était la mortalité des enfans trouvés, et il est même douteux que l'on eût attaché beaucoup d'importance à le savoir il y a trente ans. Aujourd'hui que l'habitude de traiter sérieuse-

ment les frivolités a fini par nous apprendre à prendre quelque intérêt aux choses sérieuses, on peut être curieux de connaître quel est en France, dans cette patrie des lumières et des sciences, le sort de malheureux enfans qui n'ont d'autre appui que la pitié publique, d'autre avenir qu'une éternelle réprobation. Eh bien! en France, au moment où nous écrivons, près des trois cinquièmes, ou 60 sur cent de ces infortunés, périssent dans la première année de leur âge. (Voyez le tableau n° 2, à la fin de cet ouvrage.)

Si l'on prend ensemble tous les rapports de cinq en cinq unités, de telle sorte que le terme moyen se trouve placé entre des valeurs égales au-dessus ou au-dessous, voici ce que l'on trouve :

	Rapport sur 100.	Terme moyen.
Alsace		15,25
Béarn et Navarre	22,93.	
Roussillon	25,74.	
	48,67.	24,33
Marche		29,76
Lorraine		33,08
Nivernais	36,46	
Dauphiné	38,38	
Franche-Comté	38,70	
Auvergne	38,99	
	152,53.	38,13

	Rapport sur 100.	Terme moyen.
Provence.	41,61	
Limousin	42,16	
Languedoc.	43,21	
	126,98.	42,33
Bourgogne.	46,57	
Orléanais	48,10	
Berri	48,41	
Ile de France. . . .	49,66	
Picardie.	49,79	
Poitou.	50,36	
Aunis et Saintonge. .	50,75	
Bretagne.	50,83	
	394,47.	49,31
Guienne.	52,09	
Lyonnais	52,60	
Champagne	53,21	
Normandie.	54,59	
Anjou.	54,77	
	267,26.	53,45
Flandre.	61,06	
Touraine.	64,54	
	125,60.	62,80
Maine.	75,50	
Bourbonnais	80,04	

Il suffit d'un coup d'œil jeté sur ce tableau pour voir que, les deux termes extrêmes de la mortalité tombent, le premier en Alsace, c'est le plus faible (15,25); le second, et le plus fort (75,50 — 80,04), dans le Maine et le Bourbonnais; que, dans la série toujours croissante de ces rapports, cette même mortalité ne suit d'ailleurs aucun ordre, aucune marche fixe; qu'elle passe du nord au midi de la France, revient ensuite dans le centre, frappe dans la même proportion des provinces éloignées, telles que le Dauphiné et la Franche-Comté, la Guienne et la Champagne, la Provence et le Limousin; que le climat, comme nous l'avons déjà dit, n'influe en rien sur ses progrès, puisqu'il en meurt presque autant dans la Flandre, située au Nord, que dans la Touraine, placée près du midi; que la fertilité, la richesse du sol, n'y sont également pour rien, puisqu'il meurt plus d'enfans dans cette même Flandre, où fleurit l'agriculture, que dans le Limousin et l'Auvergne, pays bien éloignés de cet état prospère;

Enfin, que c'est en parcourant tous les termes de cette progression numérique, que la mortalité arrive du plus faible au plus fort; qu'elle est, dans les trois départemens des Pyrénées, de 22 sur cent; dans la Garonne (Haute), de 26; dans la Côte-d'Or, de 27; dans les Bouches-

du-Rhône, de 34; dans le Jura, Saône-et-Loire et le Doubs, de 37 et 39; dans la Vienne (Haute), de 44; dans la Somme et le Pas-de-Calais, de 49, etc.

Une dernière observation nous reste à faire : c'est que, dans les décès portés sur notre tableau, se trouvent confondus ceux de 0 à un an et ceux des autres âges, jusqu'à douze ou quinze ans, et que, bien que la très-grande partie tombe sur les premiers momens de la vie, il est juste cependant, pour cette raison, de baisser de quelque chose tous les rapports.

Nous nous bornons ici à faire remarquer toutes ces différences; nous n'expliquons rien. Nous donnons simplement les faits, en regrettant qu'ils n'aient pour eux que la garantie d'une seule année; mais cette année n'a été marquée par aucune secousse politique, par l'apparition d'aucun fléau dévastateur : elle a été, sous tous les rapports, tranquille, ordinaire, et il n'y a aucune raison de croire que les suivantes viendront jeter de grandes perturbations dans ces calculs. Aussi désirons-nous vivement que l'administration les suive avec toute l'attention qu'ils nous paraissent mériter, avec tout l'intérêt que nous ne pouvons nous empêcher d'y prendre, et que le lecteur partage sans doute avec nous.

On a vu qu'à Paris même, où sont réunis tant de connaissances et de lumières, la mortalité des enfans trouvés était telle que les temps d'ignorance et de barbarie auraient pu l'offrir. Tenon, dans ses Mémoires, la porte à quatre-vingt sur cent dans la première année; et lorsque l'Hôtel-Dieu envoyait à l'hospice douze ou treize cents de ces enfans par an, il en mourait environ quatre cents dans les premiers jours de leur entrée.

Désespéré d'une si horrible ruine, le conseil général des hospices de Paris a fait tous ses efforts pour la diminuer au moins, si l'empêcher entièrement n'était pas en son pouvoir. Il a senti que, s'il existait quelques moyens de la borner, c'était au milieu d'une ville qui présente toutes les ressources des talens et des arts, qu'on devait les trouver. Depuis quatre ans, un zèle ardent, une volonté ferme, une persévérance opiniâtre, détruisent les résistances de tous genres qui luttent contre l'abolition de l'ancien ordre de choses, et l'établissement d'un nouveau, plus favorable aux malheureux enfans qu'il doit protéger. Aujourd'hui seulement on a réussi.

Le nombre des nourrices sédentaires, unique moyen peut-être d'élever de faibles créatures auxquelles l'allaitement artificiel, par le lait de

chèvre, ne conserve que bien rarement la vie, a été augmenté.

On a substitué peu à peu des lits en fer aux couchettes en bois, et éloigné ainsi des enfans ces insectes incommodes qui troublent le sommeil, si nécessaire à leur âge.

En même temps le service extérieur a reçu une organisation entièrement nouvelle.

Au lieu de ces lourdes charrettes dont les cahots, sans cesse répétés pendant une longue route, brisaient de frêles organes, et y anéantissaient la vie; de ces charrettes où l'on entassait pêle-mêle les nourrices, les enfans, les hardes, et trop souvent encore des marchandises, on a fait construire quinze voitures à ressorts, et garnies de hamacs. Les enfans, placés dans ces lits mobiles, suspendus à un plafond qui l'est aussi, n'éprouvent plus qu'un léger balancement qui ne peut compromettre leur existence.

Les meneurs, les sous-meneurs, ces hommes que l'on s'estimait heureux de ne trouver que rudes et grossiers, quand la plupart étaient encore avares et fripons, ont été supprimés. Vingt-cinq préposés, habitans chacun un arrondissement de préfecture, les remplacent; ils sont chargés, de concert avec huit ou dix médecins choisis dans le même arrondissement, de sur-

veiller les nourrices, dans le choix desquelles on a redoublé de sévérité, et d'acquitter tous les mois envers elle les engagemens de l'administration, qui leur donne à cet effet les fonds nécessaires. On sait que c'est surtout dans les ci-devant provinces de l'Ile-de-France, de la Picardie, de la Champagne, de la Bourgogne, de la Normandie, de la Flandre et de l'Artois, que les enfans sont élevés. On a demandé aux médecins des rapports détaillés sur la situation, la température, les produits de chaque canton, sur la manière dont les enfans y sont nourris, soignés. En même temps on est convenu d'un prix annuel pour le traitement des maladies dont ils auraient à les soigner.

Ces précautions assuraient l'avenir; mais ce n'était pas tout encore: il fallait constater l'état présent. Une inspection générale des enfans existans à la campagne au 31 décembre 1820 fut ordonnée par le conseil; elle devait éclairer sur leur état physique et moral, au moyen d'une série de questions adressées au médecin du canton.

Les réponses suivantes feront connaître à la fois les plus importantes de ces questions, et dans quels soins de détail l'intérêt pour ceux qu'elles concernaient était entré.

12,333 enfans existaient au moment de l'ins-

pection, et, sous le rapport de l'âge, ils se partageaient ainsi (1) :

Il y en avait de 0 à 1 an.	2,219
2	1,523
3	1,011
4	890
5	788
6	671
7	779
8	927
9	1,011
10	959
11	755
12	800
Total. . . .	12,333

Sur ces 12,333 enfans, 12,191 étaient en général bien soignés, 142 l'étaient mal.

11,488 avaient des lits particuliers, 845 seulement n'en avaient point et couchaient avec les autres enfans de la maison.

Sur ce même nombre de 12,333, sept mille demeuraient encore chez leur première nourrice, et 10,819 avaient leur vêtement en bon état.

---

(1) Résumé des comptes moraux et administratifs des hôpitaux et hospices de Paris, année 1821, p. 119 et suiv.

11,294 jouissaient d'une bonne santé, 835 étaient malades, et 204 infirmes : proportion bien faible pour un aussi grand nombre d'enfans exposés à tant de chances contraires. Parmi ces derniers, on comptait 30 boiteux, 34 estropiés, 35 attaqués d'hernies, 10 de paralysie, 5 épileptiques, 6 bossus, 11 sourds, 2 muets et 8 idiots.

Les malades se classaient de la manière suivante :

Attaqués de marasme	147
de rachitisme.	75
du carreau	50
de scrophules.	45
de la teigne.	54
d'ophtalmie	30
de gourme	20
de fièvres.	105
de dartres.	18
de maladies légères. . . .	246
du croup.	3
de gales, ou boutons. . .	16
Total	809

Presque tous les enfans avaient été vaccinés.

On apprit encore par cette inspection quelle était la proportion de leur mortalité dans chaque

province, et l'on vit qu'elle gardait entre elles, à cet égard, l'ordre que voici :

Provinces.	Nomb. des enf. en 1821.	Nomb. de morts en 1821.
Bourgogne et Nivernais. . .	3,833.	295.
Normandie	1,332.	146.
Ile-de-France	1,656.	216.
Flandre et Artois	3,333.	505.
Champagne et Orléanais . .	1,702.	269.
Picardie	5,171.	855 (1).

Ainsi c'est dans la Bourgogne et le Nivernais que les enfans meurent le moins, et dans la Picardie qu'ils meurent le plus : nous en verrons bientôt la raison.

Sur les 12,333 enfans, 4,452 (un peu plus du tiers), ayant passé l'âge de six ans, étaient déjà en état de faire quelque chose, et 1,189 allaient en apprentissage ; 1,532 apprenaient à lire et à écrire.

Enfin, sur les 4,452, on en regardait soixante-neuf seulement comme mauvais sujets.

Cette nombreuse population d'enfans se trouvait répartie entre 9,727 nourrices, dont six mille étaient propriétaires de la maison qu'elles habitaient, et 6,274 avaient une vache ou une

(1) Tableau du mouvement des enfans trouvés. Rapport déjà cité, p. 114.

chèvre. C'est surtout dans la Bourgogne et le Nivernais que cette aisance existe, et dans la Picardie qu'elle manque, et c'est aussi dans ces eux provinces, comme nous venons de le dire plus haut, que le minimum et le maximum de la mortalité ont été observés.

Ces 9,727 nourrices étaient mères de 23,704 enfans.

En général, c'est chez les propriétaires, les cultivateurs, les vignerons de la Normandie, de la Bourgogne et du Nivernais, que l'administration a reconnu que les enfans étaient le mieux placés ; chez les fileurs, les tisserands de la Picardie, qu'ils l'étaient le plus mal.

Parmi ce grand nombre de nourrices, soixante seize ne paraissaient pas attachées aux enfans, et c'était précisément chez elles que se trouvaient ceux notés comme mauvais sujets : remarque importante, qui prouve qu'en général les bons traitemens font les bons caractères. Ces enfans ont été placés ailleurs, ou ramenés à Paris.

Cette inspection eut encore un dernier résultat que l'on avait en partie prévu, mais que l'on était loin de croire ce qu'il fut en effet. Elle fit rentrer dans la caisse de l'administration 800,000 francs payés par elle aux meneurs pour des enfans qui n'avaient jamais existé, ou que

l'on continuait de porter sur les contrôles, quand depuis long-tems ils n'existaient plus.

Voilà quels étaient les abus, et les précautions prises pour les détruire. On en a vivement recommandé l'observation aux préposés, aux médecins, aux curés, aux maires, aux sous-préfets, enfin à toutes les autorités, à tous les gens de bien des cantons : tous ont vivement applaudi aux mesures nouvelles, tous en ont promis l'exécution. La religion, la vertu, le pouvoir, ont été donnés pour parrains à l'enfance abandonnée. Que pouvait-on de plus pour elle ?

Une surveillance si active, si pleine de soins et d'un intérêt si tendre, un ensemble de moyens si bien choisis, si heureusement combinés qu'on peut l'offrir en exemple aux autres pays de l'Europe, ne devait pas être uniquement consigné dans les rapports faits chaque année au conseil général des hospices, rapports qui, bien qu'imprimés, ne sont guère connus que de ceux qu'ils intéressent. Nous avons cru qu'il convenait d'honorer, par une plus grande publicité, le zèle, les efforts de l'administrateur qui consacre ses pensées, son existence, à veiller sur celle de tant d'infortunés dont personne n'est appelé par la nature à se déclarer le protecteur, qui n'ont d'espérance que dans la pitié pour leur malheur et leur âge, d'autre soutien que la charité pu-

blique. Au reste, il n'est peut être pas inutile d'ajouter que le prix de son humanité a failli être la mort ; et que cet homme bienfaisant n'a échappé à un infâme assassinat que par un de ces hasards que la raison ne saurait expliquer, mais que le sentiment, mieux inspiré peut-être, se plaît à regarder comme une sorte de miracle.

Tandis que l'administration accomplissait avec tant de zèle et de persévérance tout ce qu'il était en son pouvoir de faire, sous le rapport des soins qu'elle peut donner, des moyens dont elle dispose, d'habiles médecins, consultés par elle, recherchaient quelles étaient les causes d'une si déplorable destruction d'enfans. Ils ont cru les trouver dans le triste état où l'on vient les déposer à l'hospice ; dans les vices de leurs parens, dont ils apportent en naissant le funeste germe (1) ; plus encore dans deux maladies cruelles qui dévorent l'enfance aux portes de la vie : le *muguet*, ou les aphthes, et l'endurcis-

(1) Cependant il ne faut pas donner à cette cause autant d'influence qu'elle paraît en avoir, même à Paris. De 1808 à 1811, la proportion des enfans atteints de la maladie vénérienne, et que l'on traitait à l'hospice, n'était que d'un treizième, 161 sur 2,248. A Lyon, en l'an 9, elle était d'un dixième. (Rapport sur les hôpitaux, 1817, p. 123.) Au reste, pour n'être pas apparent, au moment de la naissance, le mal peut n'en pas moins exister chez l'enfant, et se développer plus tard en nourrice.

sement du tissu cellulaire, ou l'induration, qui enlevait, ainsi qu'on l'a vu plus haut, le tiers des enfans avant la révolution, et qui les décime encore aujourd'hui.

L'art a triomphé de la première : le *muguet* a disparu de l'hospice, ou ne s'y montre plus que rarement.

La seconde, connue seulement depuis une trentaine d'années (1785) par les travaux d'Andry et d'Auvity, paraît attaquer plus particulièrement les enfans du peuple et ceux que l'on dépose dans les hôpitaux : d'où l'on est fondé à croire que la gêne, la misère, l'état de souffrance de la mère, en altérant dans son sein le fruit de la conception, deviennent les principales causes de cette terrible maladie.

Long-temps elle a résisté à tous les moyens employés pour la combattre ; mais on a quelque raison aujourd'hui d'espérer qu'elle ne sera pas toujours au-dessus des ressources de l'art. Sur deux cent cinquante enfans attaqués de ce mal redoutable, quarante-neuf ont été guéris par des bains de vapeurs en 1818, et cette proportion s'est encore élevée dans les années suivantes.

Au nombre des causes qui déterminent la perte rapide de ces malheureuses créatures, nous ne de-

vons pas en oublier une assignée par M. Malthus. Cet écrivain célèbre, d'accord en cela avec beaucoup de médecins, pense que l'application que l'on exige de ces enfans pendant sept à huit heures de suite à des travaux mécaniques détruit leur constitution encore trop faible pour la supporter. Cette opinion, qui trouve à s'appuyer sur l'observation à Pétersbourg, à Moscou, semblerait aussi, par une remarque contraire, se confirmer à Paris. Les travaux exécutés à l'hospice des orphelins ont toujours été peu de chose. Dans le moment où nous écrivons ils sont même cessés, et l'on remarque que la mortalité de cette maison est très-peu considérable.

Enfin, il est un dernier fait, qui paraît à nos yeux le plus important, si même il n'est la seule, la véritable cause de cette effrayante mortalité des enfans abandonnés : c'est l'extrême difficulté d'élever leur premier âge loin des soins d'une mère. Eh ! comment pouvoir en effet leur donner ces soins si précieux, si tendres, qui peuvent tout remplacer et que rien ne remplace ? Comment suppléer à cette chaleur du sein maternel, à cette espèce d'incubation dont l'action est aussi peu connue qu'elle est certaine ? Et qui peut dire quels rapports intimes, quelle secrète sympathie, s'établissent entre l'enfant et la mère, quand celle-ci, le tenant pressé contre son sein, et le nourrissant de son lait, lui communique ainsi la chaleur et la vie ?

Nous sommes heureux de pouvoir appuyer notre opinion de celle de M. le docteur Marc. « Une des principales causes du petit nombre d'enfans trouvés que l'on parvient à élever, dit-il, consiste dans le mauvais régime et surtout dans la privation du lait maternel. Sans attacher une trop grande importance à l'analogie que plusieurs médecins ont cru remarquer entre le lait de la mère et les forces assimilatrices de l'enfant, il est incontestable que plus l'âge de celui-ci et l'âge du lait se rapprochent, et plus ce liquide lui convient. On conçoit combien il est difficile de remplir cette condition dans les hospices d'enfans trouvés, soit qu'on élève ces derniers dans l'établissement même, soit qu'on les confie à des nourrices extérieures. A ce défaut de rapport se joignent d'autres inconvéniens non moins graves, tels que la nécessité où l'on se trouve trop souvent de faire allaiter deux et même trois enfans par une seule femme, ainsi que l'indifférence des nourrices envers des êtres qui leur sont absolument étrangers (1). »

Et cependant, tel est encore, malgré tous ces inconvéniens, l'immense avantage du lait de femme sur toutes les autres espèces de nourritures artificielles données aux enfans, telles que

(1) Dict. des Sciences médicales, article *Enfant trouvé;* par M. le docteur Mari.

les panades, les crêmes, d'orge, de riz, de pain, et la semouille même, qui, de toutes ces substances, a paru réussir le mieux, qu'un axiome qui ne reçoit, sous toutes les latitudes et dans tous les établissemens, quels qu'ils soient, aucune modification, est celui-ci : que la mortalité des enfans trouvés dans l'hospice est toujours en raison inverse de l'arrivée des nourrices de campagne, tel essai qu'on ait fait du régime artificiel.

Il faut donc l'avouer, jusqu'ici nulle précaution, nulle méthode, n'a pu, dans aucun pays, réussir à renfermer dans les bornes ordinaires la mortalité des enfans trouvés. A la ville, à la campagne, ils périssent encore dans une proportion effrayante (1). Partout, pour ces infortunés, la vie est sans vieillesse, sans âge mûr, sans adolescence.

---

(1) Sur 20,205 enfans reçus à l'hospice pendant les années 1818, 1819, 1820 et 1821, il en mourut 5,488 (Rapports pour les mêmes années, p. 83, 96, 98 et 106), et sur 14,227 envoyés en nourrice pendant les mêmes années, 10,165 succombèrent dans le cours de la première (Rapports *idem*, p. 104, 105 et 114). Le terme moyen des envois annuels à la campagne est de 3,590, et celui de la mortalité de 2,540. Ce serait 71 sur 100. Mais ce nombre est trop élevé, parce qu'il embrasse tous les décès d'une année de 0 à 12 ans, et que, bien que la plus grande partie tombent sur les premiers momens de la vie, il est juste d'en retrancher un certain nombre pour les autres âges.

CHAPITRE VII.

Des soins et de l'éducation que l'on donne aux enfans trouvés dans les différens Etats de l'Europe.

La charité publique a recueilli de pauvres enfans abandonnés qui, sans elle, allaient périr. Beaucoup ont succombé, mais elle en a sauvé un grand nombre. Que leur devait-elle ? Les soins du premier âge : elle les a donnés. Maintenant ce ne sont plus des nouveau-nés : ce sont de jeunes orphelins chez lesquels la raison commence et l'esprit se développe. La main qui les a secourus jusque là va-t-elle les abandonner ? Non : sa pitié, dans ce cas, aurait été plus cruelle que son indifférence. Il lui reste à assurer l'existence de ces infortunés dans l'avenir, à les mettre à même de vivre un jour du fruit de leur travail. Mais que va-t-elle apprendre à leur intelligence qui s'éveille ? Ces enfans sont en général nés dans la classe ouvrière. L'Etat ne leur doit-il que la simple éducation que leur eussent donnée leurs parens, et l'utile métier qu'ils auraient reçu d'eux ? Ou plus généreux, parce qu'il est plus riche, plus humain, parce qu'il est plus éclairé,

ne doit-il voir dans ses jeunes pupilles que des *citoyens à former*; et, favorisant leurs dispositions naturelles, racheter, par une éducation libérale, le malheur de leur naissance, et leur faire trouver dans ce malheur même la cause et le commencement de leur fortune ?

Ces questions sont délicates. Elles intéressent à la fois la morale et la société. Voyons comment on y a répondu dans les principaux Etats de l'Europe.

A l'hôpital des orphelins de Hale, hôpital fondé par un de ces hommes rares, chez lesquels l'humanité brûle d'une flamme que rien ne peut éteindre, le respectable docteur Franck, on s'attache à cultiver, autant que possible, un heureux naturel qui se montre de bonne heure propre aux arts ou aux sciences. Dans le cas contraire, les enfans sont rendus à leurs familles passé quatorze ans; et, par un soin tout particulier, bien digne de l'esprit vraiment éclairé du fondateur, on a formé dans l'établissement une bibliothéque qui contient plus de vingt mille volumes et treize mille estampes, dont une grande partie se composent des portraits des savans les plus célèbres (1).

---

(1) Précis historique sur les établissemens de bienfaisance du docteur Franck, dans le Recueil des Mémoires de Duquesnoi, n° 39.

A Madrid, les enfans abandonnés ne sont point privés d'une éducation libérale. Le plus grand nombre d'entre eux se livrent aux études théologiques, et l'Espagne en compte quelques uns parmi ses plus habiles docteurs.

Dans l'hospice de Naples appelé *l'Albergo dei Poveri*, on apprend aux jeunes orphelins à lire, à écrire, ainsi que les premiers principes du dessin et de l'arithmétique. On y joint aussi l'étude de la musique. D'un autre côté, des ateliers de cordonniers, de tailleurs, de tisserands, de serruriers, sont établis dans la maison, et c'est de là qu'on tire les platines de fusil pour les troupes. On y trouve encore une manufacture de corail, une imprimerie et une fonderie de caractères. Ceux des enfans qui se distinguent dans une de ces professions obtiennent l'exemption de servir aux armées ; mais ils n'en demeurent pas moins soumis au service intérieur de la maison, dont la garde leur est confiée. Tous les jours, à des heures réglées, ils manœuvrent dans les cours au son d'une musique guerrière.

A Moscou, chaque sexe a un quartier séparé, chaque âge reçoit une éducation convenable. L'enseignement embrasse tout ce qu'un citoyen doit savoir. Pour celui que la nature a traité peu favorablement, les simples élémens

du calcul et du dessin, l'apprentissage des arts mécaniques, celui du jardinage, le rendent propre à travailler dans une manufacture, une fabrique, ou bien chez le particulier. Des connaissances plus élevées, les mathématiques, la géographie, la tenue des livres en partie double, la science du commerce, sont le partage de ceux dont les heureuses dispositions méritent qu'on les envoie à l'université de Moscou ou à l'académie des arts de Pétersbourg.

Le reste est distribué dans les ateliers de l'hospice, qui entretiennent près de cinq mille ouvriers, presque tous enfans trouvés. Un ordre, un soin, une vigilance extrême, règnent dans ce vaste établissement, image d'une petite ville, qui comprend, avec les salles des enfans, les dortoirs, les ateliers, le logement des précepteurs, des inspecteurs, des gardiens, l'église, les magasins, les brasseries, les boulangeries, l'infirmerie, les cuisines, une lieue de circonférence, et qui est un des plus magnifiques établissemens de Moscou. La confiance dans l'administration de cette maison est si grande, que beaucoup de parens, craignant de ne pouvoir élever leurs enfans, viennent les y déposer. Ils y sont reçus indistinctement à toute heure de jour et de nuit. Enfin Rickter, à qui nous empruntons ces détails (1), assure que, depuis

(1) Esquisse de la ville de Moscou, 1801.

cette institution, qui compte à peine quarante ans, il n'y a pas eu un seul infanticide à Moscou.

On se doute bien qu'une administration si sage, si soigneuse de cultiver chez les jeunes enfans le germe des talens qu'ils peuvent avoir, n'a dû rien négliger pour ajouter les qualités du cœur à celles de l'esprit; qu'elle n'a point pensé que l'instruction pût tenir lieu d'honneur, et le savoir, de probité; mais on se ferait difficilement une idée de l'esprit de douceur, d'humanité, de sagesse éclairée, qui a dicté les règlemens de la maison des orphelins de Moscou, et nous ne pouvons résister au désir d'en citer ici quelques passages.

« Une loi générale de cette maison, dit l'un « des statuts, est d'entretenir dans tous les cœurs « la gaîté naturelle par la liberté des fonctions « de l'âme: être toujours gai, content, appren- « dre avec plus de plaisir que de peine, est le « sûr moyen d'avoir le corps sain, le cœur bon, « l'esprit vif et agréable. Tous ceux qui sont « chargés des fonctions honorables de pères et « de mères auprès des enfans doivent faire leur « objet principal de leur inspirer de la sensibi- « lité, de leur former un bon cœur, de leur « donner des mœurs pures, d'élever leur âme par « le récit d'actions nobles et vertueuses. Sur- « tout ils ne doivent jamais perdre l'occasion de « leur faire connaître les avantages de l'hon-

« neur, la nécessité et l'utilité d'être homme de « bien. » (Chap. 9.)

Un autre statut s'explique ainsi :

« Le régime (l'administration), comme une « bonne et tendre mère qui ne voit qu'avec dou- « leur s'éloigner d'elle ceux qui lui ont donné « tant de peines, de soins et de sollicitudes, re- « tiendra la plus grande partie des élèves pour « les attacher à la maison.

« Son vœu étant qu'ils conservent toute leur « vie et inspirent à leurs enfans les bonnes mœurs « qu'ils auront sucées avec le lait et les bons prin- « cipes dont ils ont été imbus, le régime souhaite- « rait de préférence que les jeunes gens choisissent « leurs épouses parmi leurs sœurs d'adoption. « Vingt-cinq roubles de dot seraient donnés à « la fille, et une pareille somme au jeune époux. « Ils seront logés dans la maison et travailleront « pour leur propre compte.

« Dans le cas où le vœu du régime ne serait « pas rempli, il réserve néanmoins des récom- « penses à ceux qui s'en rendront dignes par une « autre voie. Ainsi, tout élève, de l'un et de « l'autre sexe, qui, ayant passé quelque temps « hors de la maison, rapportera un certificat « honorable des personnes qui l'auront employé, « recevra la même récompense. » (Chap. 5. § *id.*)

Il y a en Europe telle nation qui met trop souvent le bien dans les livres, et le mal dans les choses, et qui n'en croit pas moins tout faire mieux que les autres. Il est cependant permis de douter qu'il se trouve dans le code de ses hôpitaux des règlemens empreints d'une morale aussi touchante, aussi pure. Cette nation vaine et légère, qui ne prend guère aux autres que leurs romans et leurs modes, ferait preuve de sagesse et d'humanité si elle étendait un peu plus ses emprunts.

Mais de tous les statuts, le plus digne d'éloges, sans contredit, est celui qui déclare libres les enfans reçus dans la maison, sans qu'aucun particulier, de quelque qualité et condition qu'il soit, puisse donner atteinte à cette liberté. On dit qu'en Espagne, la loi, non moins bienfaisante qu'en Russie, efface la honte de leur naissance, en considérant tous les enfans trouvés comme fils de nobles, et dès lors nobles eux-mêmes. Dans l'ignorance où elle est de l'état de leurs parens, elle a cru devoir les supposer dans la condition la plus favorable aux enfans. Si ce fait est exact, il suffirait à lui seul pour montrer la différence de caractère et de mœurs qui distingue ces deux pays situés chacun à une extrémité de l'Europe. Dans l'un, on a donné ce qu'un peuple esclave regarde comme le bien

le plus précieux, la liberté; dans l'autre, ce qu'une nation fière estime le plus, la noblesse.

L'admission d'un enfant dans l'hospice de Londres est soumise à des formalités qu'on n'exige point dans la plupart des établissemens semblables des autres capitales de l'Europe, où l'abandon est la seule condition pour être reçu. Mais il faut se ressouvenir que la maison de Londres n'est pas entièrement soutenue par le gouvernement; que ses premiers fondateurs furent de simples citoyens qui, en sacrifiant une partie de leur fortune à ce noble emploi, purent se montrer charitables à de certaines conditions, et qui craignirent surtout que trop de facilité à jouir du bienfait ne vînt précisément en tarir la source. La charité qui recueille les enfans abandonnés, sans exception, par cela seul qu'ils vont périr si elle ne leur ouvre son sein, a sans doute quelque chose de généreux, de touchant; celle qui se prescrit des bornes qu'elle ne veut pas franchir a quelque chose de plus sévère, mais aussi de plus moral.

Les enfans illégitimes sont reçus d'abord de préférence aux autres, surtout quand l'état de détresse de la mère, et l'abandon bien constaté du père, font une loi de les admettre. Toutefois on prend des informations sur la conduite de la mère; on tâche de savoir si un moment

de faiblesse, et non le libertinage, a décidé sa faute ; et s'il en est ainsi, en lui gardant le secret, en soignant son enfant, on espère lui donner les moyens de trouver une condition honnête, et l'on s'assure en même temps que l'on ne donne point des secours ou des encouragemens à la prostitution.

Dans le cas où l'enfant est légitime, la demande de son admission dans l'hospice n'en doit pas moins être présentée au comité, qui s'assemble tous les mercredis à dix heures du matin. Ce n'est qu'au bout de huit jours, pendant lesquels on se procure des renseignemens sur la conduite et l'état de la mère, que la réception est prononcée, si le comité juge qu'il y a lieu. L'âge exigé est en général de six semaines à un an. Depuis la moitié du siècle dernier, les enfans des soldats et des marins tués au service de la Grande-Bretagne, et qui sont âgés de 4 à 12 ans, jouissent de la faveur d'être élevés dans la maison.

Quelques jours après leur entrée dans l'hospice, tous les enfans sont confiés à des nourrices à vingt ou trente mille de Londres. On a soin que chacune n'ait qu'un nourrisson à la fois. S"il vient à mourir, elle ne peut en obtenir un autre qu'en prouvant que la mort du premier n'est pas due au peu de soin qu'elle en a pris. Des inspecteurs envoyés par le comité visitent fréquemment, et sans qu'on puisse être

averti d'avance de leur arrivée, lesnourrices et les enfans.

Tous sont vaccinés à deux mois et reviennent à cinq ans dans la maison. Alors commencent pour eux de nouvelles habitudes : on leur donne les premiers principes d'une instruction élémentaire ; on leur apprend à faire leurs vêtemens, ainsi que différens ouvrages. Les plus âgés habillent les plus jeunes, travaillent au jardin, se partagent les divers services de la maison. Les filles sont employées à la cuisine, au blanchissage. Elles font les layettes des enfans en nourrice. Le temps que leur laissent ces occupations est donné par elles aux ouvrages de leur sexe, qui sont vendus à leur profit. Une nourriture saine, abondante, une extrême propreté, un régime doux, paternel, entretiennent parmi ces jeunes enfans, la santé, la force, l'ordre et le contentement qui en est la suite : ils sont heureux.

Quand l'âge fixé pour les mettre en apprentissage arrive (c'est ordinairement vers quatorze ou quinze ans), l'administration s'occupe alors de trouver un maître ou un maîtresse. Elle n'a, dans ce cas, que l'embarras du choix, car presque toujours le nombre des demandes excède celui des sujets à placer.

On donne à l'enfant une Bible, ainsi qu'une

copie des prières en usage dans l'hôpital. Une seconde copie est remise à celui ou à celle chez qui il va demeurer, et l'on y joint ce préambule :

« Comme il est de la plus grande importance « d'élever les enfans dans la crainte de Dieu, « et dans la soumission envers leurs maîtres, « maîtresses, ou supérieurs, et que la prière est « le meilleur moyen d'entretenir cette obéis- « sance aux lois civiles et humaines, vous êtes « avertis que l'on attend de vous de prendre « soin que l'enfant qui vous est confié dise con- « stamment ses prières, soir et matin. Vous de- « vez en même temps vous efforcer de lui in- « spirer le sentiment du devoir qu'il remplit, et « pour y parvenir, vous devez vous attacher « surtout à lui faire répéter ses prières d'un ton « lent, sérieux et solennel. Vous veillerez aussi » à ce qu'il assiste les jours de fête à l'office di- « vin, et qu'il s'y conduise avec décence, piété « et modestie. »

Nous ignorons ce que l'on penserait chez nous d'une semblable recommandation; mais ceux qui savent combien la répétition fréquente d'une action morale, commencée de bonne heure, habitue l'homme à des sentimens d'honnêteté, à des idées d'ordre et de bonne conduite, et leur soumet, pour ainsi dire, toute sa vie, ne verront dans cette instruction que l'expression simple et touchante

du vif intérêt que l'on prend à des enfans destinés un jour à devenir d'utiles citoyens.

Une fille n'est jamais mise en apprentissage que chez un homme marié, et l'on exige encore que sa femme ait donné son consentement. Lorsque, par une cause quelconque, elle revient à la maison, on ne souffre point qu'elle se mêle avec les autres filles qui n'en sont pas sorties. Quand elles se marient, l'administration leur donne, comme en Russie, comme à Naples, un trousseau et deux cent cinquante livres de dot. Nos soins parcimonieux se bornent en France à leur faire apprendre seulement un métier. Cette attention est louable sans doute, un métier fait vivre; mais une dot fait plus aisément trouver un époux ; elle aide au malheur de la naissance, si elle ne le répare pas en entier.

A Barcelonne, au rapport de Towusend, tandis que l'on met les garçons en apprentissage, on conduit en procession dans la ville les filles en âge d'être mariées, et s'il arrive que dans le trajet un jeune homme, épris tout à coup de l'une d'elles, la choisisse pour en faire son épouse, il la désigne en lui jetant son mouchoir. S'il n'y a pas beaucoup de prudence dans cette façon de se marier, il faut convenir qu'il y a du moins, à défaut de calcul, une sorte d'entraînement qui peut la justifier.

On voit que partout l'éducation des enfans trouvés est conforme aux facultés présumées du plus grand nombre. Partout la foule est ce que la nature a voulu qu'elle fût, douée d'une intelligence commune, condamnée à exercer son corps plus que son esprit, à vivre du travail de ses mains. Partout aussi ces enfans alimentent les classes laborieuses de la société.

Mais, dans ce nombre, il doit arriver, il arrive que la nature prodigue ses faveurs à quelques uns, qu'elle dépose en eux le germe de l'intelligence, des talens; et c'est là ce que l'on a senti en Espagne, en Italie, en Russie. On ne s'y est pas attendu à trouver, dans les enfans abandonnés, des dispositions plus heureuses que dans tout autre enfant; mais on a pensé qu'une instruction différente devait être donnée à des esprits différens, et l'on en a mesuré les degrés sur ceux de l'intelligence. En Italie, ces enfans deviennent musiciens; ecclésiastiques, en Espagne; en Russie, toutes les carrières sont ouvertes à leur mérite. Ainsi, des nations que nous regardons comme beaucoup moins civilisées que nous ont mieux su, dans leur simple bon sens, honorer l'homme, que celle qui, plus éclairée, les dédaignait au lieu de les imiter.

En France, qu'a-t-on fait? que fait-on pour ces êtres malheureux si dignes d'intérêt? Il n'est

question ici que du moral : nous rendons justice au soin que l'on prend du physique. Avant la révolution, ils étaient ouvriers ou soldats. Sous la terreur, ils devinrent enfans de la patrie, et l'on pense bien que tous ceux qui en avaient l'âge furent aussitôt appelés à défendre leur mère. Plus tard, un décret du gouvernement impérial les répartit dans les différens corps de la garde, ou les envoya sur les vaisseaux : c'était abuser de leur malheur. La restauration leur a rendu la liberté de choisir l'état qui leur convient. Mais du reste on ne va point au delà. L'éducation la plus commune est donnée à tous indistinctement.

Quel en est le résultat? A peine dans l'espace de deux siècles a-t-on vu quelques uns d'entre eux triompher du malheur de leur naissance et parvenir à un état honorable. On en peut citer trois au plus, et ce sont trois chirurgiens, qui devinrent même assez habiles dans leur art pour être mis à la tête des hôpitaux : Thiébaut, qui fut chirurgien de l'Hôtel-Dieu ; Martinet, qui le fut également de la Pitié, et Gérard-le-Roi. La mort, qui saisit ces infortunés dès le berceau, se plaît-elle à n'épargner que les plus incapables, ou la nature les a-t-elle frappés de nullité dès le sein de leur mère ? Ce serait supposer l'absurde. La nature crée sans distinction des êtres que la mort détruit

sans choix. C'est la privation d'une famille et de son entourage ; c'est l'isolement qui en est la suite ; c'est le mauvais système d'une éducation qui ne remplace rien que des soins physiques ; c'est, en un mot, le vice d'un plan qui ne sait se prêter à aucune modification, qui nivelle tous les esprits et les rappetisse au lieu de les développer, qu'il faut seul accuser de cette absence de moyens si générale parmi les enfans trouvés. On ne veut voir en eux que des êtres bons à faire des ouvriers ou des soldats. Il serait difficile en effet, à l'éducation qu'on leur donne, qu'ils fussent autre chose, et le hasard heureux qui en arracherait quelques uns à cette condition serait plus étonnant encore que l'intelligence qui l'aurait secondé.

Et cependant qui empêcherait d'imiter ces peuples moins civilisés, qui ne nous ont laissé ici que le seul mérite de les prendre pour modèles ? Pourquoi ne réserverait-on pas, dans chaque collége royal ou communal de département, une place au malheur, une carrière au talent ? On dépense chaque année neuf à dix millions pour enterrer soixante mille enfans sur cent mille, et faire des ouvriers du reste. Ne pourrait-on pas sur cette somme donner aussi un peu d'instruction à quelques uns ? Qui empêcherait au moins que l'hospice des orphelins de Paris ne fût dirigé comme ceux de Moscou,

de Pétersbourg, de Naples, de tant d'autres villes ? Il serait digne d'une nation chez laquelle on imprime chaque jour que le progrès des lumières est immense, que les idées de bien public, d'intérêt général, animent ceux là même qui, chez elle, sont investis du pouvoir, de prendre un peu plus d'intérêt à de pauvres enfans qui n'ont qu'elle pour appui, et s'il faut absolument qu'ils soient artisans, de les mettre à même, par des études spéciales, par un apprentissage complet des arts mécaniques, de devenir des ouvriers habiles, des maîtres distingués. Il serait humain, généreux, de faire naître ainsi pour eux, de la plus cruelle disgrâce, une source de bonheur, d'aisance dans l'avenir. Il serait surtout encore plus convenable de leur donner de bonnes mœurs et quelques vertus, avant de l'instruction et des talens.

Chez nous, en effet, quels soins prend-on du moral ? Rien ne manque à l'éducation de l'esprit. Des pensions, des colléges, des cours publics et particuliers, de nombreuses et vastes bibliothéques, toujours ouvertes, répandent, entretiennent l'amour des lettres, des sciences et des arts. Mais que fait-on pour l'éducation du cœur ? Il semble que, parmi nous, on ne soit jamais assez homme du monde, et toujours assez homme de bien. Certes, il n'est pas dans notre pensée d'accuser l'administration des hos-

pices d'abandonner au hasard, dans ses établissemens, le moral des enfans qu'elle y recueille; mais on a pu juger, par le peu que nous avons cité, combien il y a loin de notre vieille routine, de nos règlemens si secs, si froids, à ces instructions remplies de douceur et de bienveillance, à ces exhortations touchantes, à cette éducation toute paternelle, toute dirigée vers le bien, que l'on donne ailleurs aux enfans trouvés. Il en faut convenir, l'étranger se montre bien supérieur à nous dans ce qui regarde le soin des pauvres et des orphelins, dans l'art d'élever l'indigence et de la relever de son infortune, en lui inspirant le goût des bonnes habitudes et des sentimens honnêtes.

L'administration répondra-t-elle qu'il est dans la sévérité même des lois qu'elle est obligée de s'imposer, de ne point aller au delà de ce que réclame la simple humanité; que, chargée par l'Etat du sort des enfans abandonnés, elle ne fait, elle ne peut faire acception d'aucun; qu'à une même infortune elle accorde un même secours; qu'elle donne à tous ce qui assure l'existence, un métier; mais ne croit pas leur devoir ce qui procure de la considération, un état?

Eh! bien, nous admettons ce langage. Peut-être, en effet, une administration secondaire, comptable envers le gouvernement, dont elle

tient ses fonds et ses moyens, doit-elle être plus timide dans sa conduite, plus restreinte dans sa charité. Mais le gouvernement ne saurait-il se montrer plus généreux ?

Obligé de tout payer, parce qu'il veut tout faire, bien plus obligé encore de modérer le poids des impôts, le gouvernement se voit sans cesse gêné dans ses moyens, retenu dans ses projets : aussi tout, dans ses dépenses même, atteste-t-il la crainte de trop dépenser, suite naturelle d'un mode d'administration qui ne laisse rien aux citoyens que la faculté de le blâmer. Qui ne voit cependant que, quand c'est le gouvernement qui paie, on règle la dépense sur ce qu'il donne, et il donne avec raison le moins possible, tandis que, quand les citoyens s'administrent eux-mêmes, on calcule au contraire les fonds sur les frais. La différence est du mal au bien.

On se tromperait beaucoup si l'on croyait ces réflexions inspirées par un esprit chagrin, toujours plus près du blâme que de l'éloge. Vouloir améliorer n'est pas détruire, et dire vrai n'est pas fronder. Nous les étendrions encore plus loin, si nous n'étions persuadés que rien n'égale leur justesse que leur inutilité.

Nous nous sommes occupés dans cet écrit de l'origine des hospices d'enfans trouvés, ainsi

que de l'époque de leur fondation dans les principales capitales de l'Europe, et nous avons reconnu qu'à l'exception de l'Italie, où les esprits, plus tôt éclairés, se tournèrent aussi de meilleure heure vers des idées de bienfaisance et d'intérêt public, partout ailleurs ces établissemens ne dataient que du dix-septième siècle et même du dix-huitième.

Nous avons recherché, autant que nos connaissances nous l'ont permis, quel était, dans ces mêmes capitales, le nombre des enfans abandonnés, et jusqu'à quel point la misère et le libertinage contribuaient à l'entretenir.

Comparant ensuite leur mortalité à celle de l'enfance, nous l'avons trouvée hors de toute proportion avec elle, et plus particulièrement de o à un an et d'un an à cinq.

Nous avons indiqué les principales causes, parmi lesquelles il faut surtout signaler le triste état dans lequel ces enfans sont apportés aux hospices, le manque de chaleur (1) et la priva-

---

(1) Nous trouvons, dans l'ouvrage nouveau que vient de publier M. Edwards, des opinions et des faits trop en rapport avec la nôtre pour nous refuser au plaisir de les citer.

« Il n'y a guère d'agent extérieur, dit cet habile physiologiste, qui ait plus d'influence sur la vie que la tempéra-

tion du lait maternel. Ces causes sont au-dessus des secours et des efforts de l'administration.

Passant ensuite à l'éducation qu'on leur donne dans les principaux établissemens de l'Eu-

---

ture de l'air.... Aussi l'instinct porte-t-il les mères à tenir leurs petits chaudement. Des philosophes, par des raisonnemens plus ou moins spécieux, les ont engagées, à diverses époques et dans divers pays, à s'écarter de ce principe, en leur persuadant que le froid extérieur fortifierait la constitution des enfans comme il fait celle des adultes. Cette question doit être examinée par la voie de l'expérience, et non par les opinions variables des hommes.

« ..... Si les plus jeunes individus souffrent moins d'un même abaissement de température du corps, d'autre part ils se réfroidissent plus facilement. C'est de cette dernière disposition que dépend principalement la mortalité à différentes époques de la vie, depuis la naissance jusqu'à l'âge adulte, en tant qu'elle résulte de l'influence du froid extérieur sur les animaux à sang chaud : car, dans l'échelle des variations de la température extérieure, les plus jeunes animaux sont plus fréquemment exposés à être refroidis par des degrés qui n'auraient aucune influence nuisible sur les autres. De là une cause de plus grande mortalité ; de là également la nécessité de les mettre d'autant plus à l'abri du froid qu'ils sont plus jeunes. » C'est une loi générale qui résulte de ses expériences ingénieuses, que, dans les animaux à sang chaud, la faculté de produire de la chaleur est à son minimum au moment de leur naissance.

M. Edwards remarque avec beaucoup de justesse et de sagacité que la nature, toujours bienfaisante, évite en général de faire naître les jeunes animaux à sang chaud dans

rope, nous l'avons comparée avec celle qu'ils reçoivent en France, et nous n'avons pu nous empêcher de trouver cette dernière défectueuse en beaucoup de points. Nous avons émis le vœu

---

l'hiver. Quel que soit le développement de chaleur qu'ils produisent, il ne suffirait pas pour qu'ils supportassent le froid de nos climats dans les premiers temps de la vie; et comme ils sont en même temps plus actifs, plus forts, plus indépendans que les autres, leur mère ne saurait les garantir de l'intempérie de l'air. Ils viennent donc, pour l'ordinaire, au printemps ou au commencement de l'été, et pendant le temps de la belle saison. Leur faculté de produire de la chaleur augmentant successivement, ils sont mieux en état de résister aux rigueurs de l'hiver suivant. » (De l'influence des agens chimiques sur la vie, 4e partie, ch. 2, p. 258 et suiv.)

Dans un autre endroit de son livre, M. Edwards revient encore sur ce sujet. « Les faits que j'ai exposés, dit-il, pourront prémunir contre les idées erronées sur la chaleur des enfans, et suggérer les soins qu'ils exigent à cet égard dans les climats et les saisons peu favorables à la conservation de leur existence. Si de pareils soins étaient perfectionnés et généralement employés, on réduirait considérablement une des causes les plus puissantes de mortalité à cet âge et dans notre climat. Elle ne se borne pas aux enfans que la misère de leurs parens ne saurait soustraire à la rigueur du froid; mais elle règne dans une plus grande étendue, sans être aperçue ni soupçonnée, dans des familles qui jouissent de l'aisance, et où l'on croit prendre les précautions nécessaires pour assurer la santé des enfans, parce que, le froid étant relatif, on juge mal par soi-même de son action sur les autres. » (4me partie, chap. 17, pag. 502 et suiv.)

de la voir se perfectionner, et nous avons cru devoir indiquer le moyen de le faire.

Nous répétons, en finissant, ce que nous avons déjà dit, que beaucoup de faits, beaucoup de renseignemens, nous ont manqué. Nous les regrettons : ils eussent rendu cet écrit meilleur.

Tel qu'il est, nous osons espérer que les savans ne le liront pas sans quelque intérêt, et les gens du monde, s'il arrive jusqu'à eux, sans quelque fruit.

FIN.

TABLE DES CHAPITRES.

CHAPITRE I. De l'époque de la fondation des hospices d'enfans trouvés en Europe. . . . Page 1
CHAPITRE II. Du nombre des enfans trouvés dans les principaux États et villes de l'Europe. 18
CHAPITRE III. Du nombre des enfans trouvés comparé à celui des naissances 28
CHAPITRE IV. Des causes qui influent sur le nombre des enfans trouvés 36
CHAPITRE V. De la mortalité de l'enfance en Europe. 48
CHAPITRE VI. De la mortalité des enfans trouvés et de ses principales causes 63
CHAPITRE VII Des soins et de l'éducation que l'on donne aux enfans trouvés dans les différens États de l'Europe 84

FIN DE LA TABLE DES CHAPITRES.